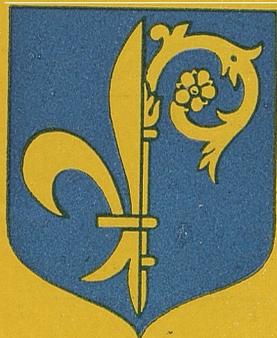


N° 65



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Saint-Cloud et son clocher

Cliché JACOB, St-Cloud

MONSIEUR... HABILLENZ-VOUS A SAINT-CLOUD

PIERRE

TAILLEUR-CHEMISIER

90, Bd de la République — MOL. 53-15

s'efforcera toujours de vous donner entière satisfaction
Il vous sera consenti les mêmes avantages que dans les
grands magasins

CULTURE PHYSIQUE

GYMNASTIQUE MEDICALE

BROQUERIE Guy

Agréé par la Sécurité Sociale

HYDROTHERAPIE — SOLARIUM

31, Quai Carnot — SAINT-CLOUD — Tél. 58-04

ISETTA VELAM

Concessionnaire

GARAGE DU PALAIS

« DEPANN' AUTO ROUTE »

9, Avenue du Palais — St-CLOUD — MOL. 46-39

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

PHARMACIE MIGNARD



Allopathie

Homéopathie

Optique

Diététique

Orthopédie

11 bis Rue Royale
SAINT-CLOUD
MOL. 42-11

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09

MEME MAISON : Rue Coutureau

ECOLE BACH

Albert LEVEQUE
Premiers Prix
du Conservatoire de Paris

PIANO — SOLFÈGE — HARMONIE

SECTION DE SAINT-CLOUD

4, avenue Pozzo di Borgo

MOLitor : 56.64

AGENCE SIVRAIS

RENÉ CHOTARD

Successeur

PROPRIETES — TERRAINS
VENTE — LOCATION — ECHANGE

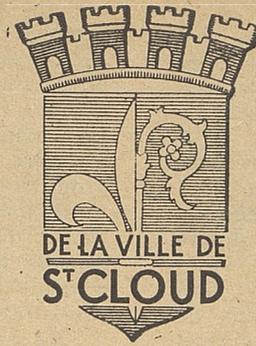
36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 42-15

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Vœux 1957



La Municipalité présente ses vœux les meilleurs à chaque famille de Saint-Cloud. Elle se permet de s'adresser plus particulièrement cette année aux nombreux nouveaux venus à Saint-Cloud.

Le parc de la Bérengère et bien d'autres nous ont amené une population nouvelle. C'est le Bulletin Municipal, lien entre nous tous, qui les renseignera, qui leur fera part de nos difficultés — sans cesse accrues malheureusement — de nos espoirs aussi. Nous souhaitons que notre périodique les incite à s'intéresser de plus en plus à la vie communale et surtout leur fasse aimer notre Saint-Cloud.

L'application de notre programme, déjà exposé plusieurs fois et qui accompagne nécessairement l'augmentation rapide de la population, a obligé, non seulement la ville mais aussi les services publics d'Etat, à de très gros travaux et les canalisations d'égouts, d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, qui ont dû passer sous nos rues et nos trottoirs, les ont bouleversés à un point tel que leur remise en état de parfaite viabilité pose maints problèmes.

L'exposé de cette situation a, d'ailleurs, été fait dans le dernier numéro du Bulletin.

(Suite page 2).

Les Libertés Communales

En ce début de l'année 1957, au moment où nous rencontrons, comme dans beaucoup de communes, des difficultés pour l'établissement du budget primitif de 1957, en raison des charges auxquelles nous avons à faire face, du fait de l'accroissement de la population, charges qu'aucune substantielle recette nouvelle ne vient compenser, il ne nous paraît pas superflu de parler à nouveau des libertés communales. Il intéressera certainement nos lecteurs de savoir que, bien que placés directement en face des réalités, nous ne pouvons faire ce que nous voulons.

La constitution de la République Française du 27 octobre 1946 précise, en son article 87, que les collectivités territoriales, dont font naturellement partie les communes, s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel et que l'exécution des décisions de ces conseils est assurée par le Maire.

Au lieu, hélas, de rendre effective la liberté ainsi donnée aux Assemblées locales et aux maires, on a renforcé les pouvoirs de l'autorité de tutelle, non par des lois mais par des décrets, des arrêtés ministériels ou interministériels, voire par des règlements d'administration publique et l'Etat s'est plus que jamais ingéré dans les affaires communales et en particulier dans les finances.

Nous en avons donné la preuve dans notre dernier numéro du *Bulletin Municipal* en ce qui concerne la taxe locale sur le chiffre d'affaires, principale ressource du budget communal.

Il existe d'autres taxes que la taxe sur le chiffre d'affaires, des taxes qui sont représentatives d'un service rendu, telle que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, mais là encore

(Suite page 2).

ALBUM sur SAINT-CLOUD

En exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 1956, il est actuellement procédé à l'édition d'un album sur Saint-Cloud dont les caractéristiques sont les suivantes : format de 14×20 de 64 pages dont 48 documents photographiques.

Cet album retracera l'histoire de notre cité, comprendra des reproductions des gravures les plus rares de notre musée et des photographies du parc et des endroits les plus caractéristiques ainsi que des nouveaux quartiers de Saint-Cloud.

Cet ouvrage ne sera pas mis en vente; il sera stocké par la ville pour être offert dans les années à venir aux visiteurs de marque et en récompense de services rendus ou de distinctions reçues.

Toutefois, un tirage spécial très limité, numéroté et imprimé au nom du souscripteur, sera réservé aux premières demandes qui parviendront à la Mairie. Le prix en est de 1.000 francs.

S'adresser ou écrire dès maintenant à la Mairie, 3^e bureau.

Espérons puisque nous en sommes aux vœux, que nos efforts sans cesse accrus, nous ramènent une ville agréablement transformée et modernisée et fassent oublier à ceux qui en auront souffert, les désagréments des travaux effectués.

Souhaitons sur le plan national que les inquiétudes qu'entraînent les difficultés de ravitaillement en combustible et en carburant, diminuent à l'approche de l'été. Sachons les supporter avec abnégation et bonne humeur.

L'an passé, nous exprimions le vœu que les communes-dortoirs de la région parisienne reçoivent de l'Etat les légitimes compensations à l'énorme surcroît de charges qu'elles ont à supporter. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que si nous sommes encore bien loin d'avoir obtenu satisfaction, les idées que nous défendons ont cependant fait leur chemin. Une somme d'une certaine importance (450 millions de francs) a été attribuée par l'Etat au département de Seine-et-Oise pour être répartie entre les communes du département, remplissant les trois conditions suivantes :

- 1° *Pourcentage d'exonération du foncier supérieur à 5 %;*
- 2° *Augmentation des effectifs scolaires entre 1946 et 1956 supérieurs à 20 %;*
- 3° *Augmentation des charges fiscales par habitant entre 1952 et 1956, supérieure à 50 %.*

Nous avons encaissé à ce titre une somme de 7 millions de francs. Sans doute est-ce bien peu, mais c'est autant de moins que nous devons demander aux centimes additionnels et c'est peut-être une amorce de la réforme des finances locales que nous attendons depuis si longtemps.

Les Libertés Communales (Suite de la page 1)

les Conseils municipaux ne peuvent même pas établir la taxe à un taux suffisant pour rémunérer le service. Ils sont dans l'obligation de rester dans les limites fixées par le Gouvernement.

A Saint-Cloud, le coût du service d'enlèvement des ordures ménagères est de 21 millions de francs par an, alors que la taxe appliquée au taux maximum ne donne que 11 millions de francs. C'est donc vers les centimes additionnels que le Conseil municipal doit s'orienter pour parfaire la différence. Cela n'est pas normal étant donné le principe des taxes directes qui ont pour but de faire payer par ceux qui utilisent les services communaux une somme d'argent représentative du service rendu, tandis que les centimes additionnels sont payés par la généralité des habitants.

Il y a bien d'autres exemples que la taxe des ordures ménagères mais nous ne nous étendrons pas davantage sur ce point.

En ce qui concerne certaines dépenses et notamment celles de personnel, là non plus les Conseils municipaux n'ont pas la liberté désirable. Ils doivent, en effet, s'en tenir obligatoirement, pour la fixation des rémunérations des agents communaux, aux barèmes institués par l'Etat pour ses propres agents. Une loi de finances de 1937 dispose qu'en aucun cas les agents communaux ne doivent recevoir une rémunération supérieure à celle d'un agent de l'Etat exerçant une fonction équivalente. Nous comprenons fort bien que dans ce domaine il est nécessaire qu'il y ait une harmonisation, mais il est des circonstances particulières où les communes devraient avoir une certaine liberté d'action. C'est à cause de ces règles, absolument rigides, que les communes éprouvent les plus grandes difficultés à recruter du personnel qualifié et

qu'elles sont amenées, comme Saint-Cloud, à avoir recours à des concessionnaires pour exécuter certains services, comme celui des ordures ménagères notamment. Un Conseil municipal n'a pas même le droit d'accorder au personnel communal une gratification si cette mesure n'a pas été prévue par un arrêté interministériel. Voici un exemple : pour les médailles d'honneur communales, qui sont accordées aux agents qui ont accompli plus de vingt-cinq ans au service de la collectivité, le Conseil municipal de Saint-Cloud avait décidé d'allouer une prime de 2.500 francs. La délibération intervenue n'a pas été approuvée par le Préfet, qui a fait savoir qu'il y avait lieu de s'en tenir à la prime fixée par arrêté ministériel, prime qui n'est que de 1.000 francs.

En matière d'opérations immobilières, un décret loi du 5 novembre 1926 sur la décentralisation et la déconcentration administratives avait donné aux communes une certaine liberté en ne limitant l'approbation préfectorale que dans le seul cas où il est pourvu à la dépense à l'aide d'un emprunt ou de ressources extraordinaires soumises à l'approbation.

Cela ne devait pas durer. Deux décrets, l'un du 28 août 1949, l'autre du 4 octobre 1950 sont venus modifier le décret de 1926.

Les communes sont désormais astreintes pour les opérations immobilières à l'avis et au contrôle, soit de l'administration des domaines, soit des commissions départementales ou centrales des opérations immobilières.

Ces textes de 1949 et 1950, s'ils donnent aux communes le bénéfice d'organismes techniquement compétents, n'en constituent pas moins un renforcement de l'autorité de tutelle et une restriction importante aux libertés communales. Ils marquent sur ce point un arrêt de la tendance décentralisatrice de 1926 et c'est vraiment regrettable.

Une commune qui décide d'acquérir pour une réalisation jugée indispensable, une propriété ou un terrain, ne peut même pas définir avec le propriétaire le prix qu'elle pourra lui payer. Il faut que préalablement elle recueille par l'intermédiaire du Préfet, l'avis de l'administration des domaines et qu'elle obtienne ensuite l'avis favorable de la commission de contrôle des opérations immobilières.

Il arrive très souvent qu'un propriétaire dont le désir est de faciliter la tâche d'une commune, veuille bien en vue d'un accord amiable, s'en tenir à l'estimation des domaines et rabattre parfois de plus de moitié ses prétentions en demandant toutefois à être payé immédiatement.

La commune qui retire un bénéfice certain de cet état de choses n'a pas la possibilité de régler rapidement le vendeur. Il faut en effet, s'il s'agit d'un financement par emprunt, qu'elle obtienne l'approbation préfectorale et qu'elle trouve un prêteur. (Elle n'est pas automatiquement assurée, même s'il s'agit d'une réalisation incontestable qui a été déclarée d'utilité publique, de trouver des fonds auprès d'un établissement de crédit). Il faut ensuite qu'elle fasse établir, soit un acte administratif, soit un acte notarié et ne peut payer, dans l'hypothèse où elle a pu se procurer les fonds, qu'autant que les services financiers, en la personne du Receveur municipal, aient en main toutes les pièces établies en bonne et due forme. Alors même que dans l'acte il est stipulé que le paiement aura lieu entre les mains du notaire qui se porte garant de l'opération, le Receveur Municipal exige qu'il soit joint à l'acte, l'état sur transcription délivré par le Bureau des hypothèques. Il faut actuellement plus de trois mois pour obtenir cet état. Pendant ce temps, le propriétaire, qui pourtant avait fait un avantage à la commune, attend sans que ladite commune y puisse quoi que ce soit.

Indépendamment de la Préfecture, dite autorité de tutelle, il existe les services financiers (Recette municipi-

pale, Inspection du trésor, Trésorerie générale), qui viennent s'immiscer parfois jusque dans l'opportunité des décisions prises par le Conseil Municipal et qui par certaines exigences ne facilitent pas toujours la tâche des maires.

Nous ne mettons pas, bien entendu, en cause notre Receveur municipal, qui est très compréhensif, mais qui est tenu de se conformer aux instructions qu'il reçoit et aux injonctions qui lui sont faites. Un inspecteur du Trésor demandait, il y a quelque temps, au Maire, par l'intermédiaire du Receveur municipal, de nommer un régisseur de recettes pour l'encaissement du produit des quêtes effectuées à la mairie lors des mariages. C'est pousser la méfiance un peu loin. Faudrait-il aussi, lorsque l'un de nos concitoyens viendra faire un don à la mairie en faveur d'une œuvre, le prier de se présenter à la Recette municipale aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Un autre inspecteur du Trésor prétendait que l'on devrait exiger que le personnel de surveillance des cantines rembourse au tarif plein le prix des repas qui lui sont servis à la cantine, étant donné qu'il est payé pour cette surveillance; qu'également le personnel de service devrait rembourser le prix des repas qu'il prend à la cantine. Si le Conseil municipal a jugé bon de faire un avantage au personnel, c'est qu'il a de bonnes raisons pour cela. Alors, nous ne comprenons pas cette immixtion dans l'opportunité d'une décision de l'Assemblée communale.

Tout dernièrement, à l'occasion de la tombola de la Caisse des Ecoles, le même inspecteur du Trésor a fait observer que nous aurions dû nommer un régisseur de recettes; que les billets vendus auraient dû faire l'objet d'une prise en charge préalable par le Receveur municipal, etc. Croit-on que nous avons organisé une tombola pour notre bon plaisir ou dans le but d'en retirer un intérêt personnel quelconque? Nous avons voulu procurer des fonds à la Caisse des Ecoles, qui vient en aide aux enfants nécessiteux, et nous nous sommes pour cela assuré le concours de personnes bénévoles, qui se sont dévouées et qui ne méritent ni d'être tracassées, ni d'être suspectées. On voudrait décourager les meilleures volontés que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Dans le domaine social, on ne rencontre pas plus de compréhension. On ne fait pas de sentiment dans les finances. Que les familles soient gênées ou non, il faut payer. Le Maire avait, il y a quelques années, pour faciliter la tâche des familles qui envoient leurs enfants à la colonie de vacances municipale et qui très souvent ne peuvent payer que par acomptes, nommé un régisseur des recettes qui recevait les familles, prenait avec elles certains accommodements et qui, en fin de colonie, régularisait la situation en versant les fonds recueillis au Receveur municipal, sur états justificatifs. Ce système présentait beaucoup de souplesse et permettait, par exemple, de reverser, sans formalité, à certaines familles qui, pour une raison quelconque, ne faisaient pas accomplir la totalité du séjour à leurs enfants, les sommes qu'elles avaient préalablement payées pour la totalité du séjour. Il était possible aussi de tenir compte des changements de situation intervenant brusquement dans les familles pendant le séjour de l'enfant à la colonie (maladie, décès, etc.).

Les Finances n'ont pas trouvé cela de leur goût. Elles ont exigé que les familles payent leurs redevances directement à la caisse municipale. Alors, c'en a été fini des facilités. Dans une commune, ce n'est pas plus commode d'encaisser que de décaisser. On exige, par exemple, un régisseur de recettes pour encaisser les produits de différents services. Il y a, en effet, un régisseur des cantines scolaires, un régisseur de l'ambulance, un régisseur des fêtes, un régisseur pour le fonctionnement de

la colonie, un régisseur des bains-douches, un régisseur de la bibliothèque, etc., et chaque régisseur est tenu à des règles bien précises, notamment à fournir un cautionnement.

Nous pourrions, sur ce chapitre, écrire des pages, mais nous nous arrêterons là, nos lecteurs ayant très bien compris que les libertés dans ce domaine sont plutôt limitées, ce qui ne facilite pas les choses.

Nous voudrions, aussi bien en ce qui concerne l'autorité de tutelle que les services financiers, que l'on comprenne que c'est nous qui sommes en face des réalités, qui sommes appelés à résoudre tous les problèmes que pose la vie en société, qui avons le devoir de dépanner les cas sociaux et d'apporter le maximum de bien-être à la population; que c'est nous qui sommes en permanence au contact du public, qui connaissons les situations, et non ceux qui sont placés derrière un bureau à la Préfecture, à la Trésorerie générale ou dans un ministère; qu'il y a lieu, par conséquent, de nous aider à remplir notre mission.

On a très bien compris en haut lieu que la commune était la collectivité territoriale la plus apte à satisfaire les besoins de tous, et c'est pourquoi on vient de supprimer en Algérie les communes mixtes qui étaient dirigées par l'Administration, pour les remplacer par des communes de plein exercice dirigées par des Conseils élus et en augmenter considérablement le nombre.

Nous ne sommes pas hostiles à des contrôles de l'Autorité de tutelle, mais nous voudrions, et de nombreux administrateurs locaux sont de notre avis, que ces contrôles soient limités à la légalité des décisions prises par les Conseils municipaux et non à leur opportunité.

Nous voudrions que l'on n'entrave pas notre action, nos efforts, par des tracasseries administratives qui retardent les solutions à intervenir et qui portent un préjudice certain à nos finances et à nos administrés.

Nous voudrions que l'on mette définitivement au point la réforme des finances locales, de manière à restaurer l'autonomie administrative des communes, grandes ou petites, car il n'y a pas d'autonomie administrative sans autonomie financière.

C'est d'ailleurs ce qu'a réclamé l'Association des Maires de France, lors de son dernier congrès. Puissent les maires être enfin entendus !

L'enlèvement des ordures ménagères

Dans notre dernier numéro du bulletin, nous donnions les raisons pour lesquelles le Conseil municipal avait été amené à décider la réorganisation des services municipaux et à confier le service d'enlèvement des ordures ménagères à un concessionnaire.

C'est la Société Générale Municipale, 15, du Louvre, à Paris, déjà titulaire de nombreux marchés d'enlèvement des ordures ménagères dans la région parisienne qui, à la suite d'une adjudication, a obtenu la concession pendant 10 ans.

Cette société devait commencer le 2 janvier 1957. Or, ce jour-là, une grève partielle des éboueurs s'est déclanchée dans la région parisienne, de sorte que la société n'a pu exécuter le service. Nous avons fait appel à notre propre personnel que nous tenons à remercier pour sa compréhension, mais nous avons perdu un temps précieux. Les jours suivants, la société a commencé son service mais avec des équipes réduites qui connaissaient mal le parcours de la collecte et c'est ce qui explique que dans certaines rues, les ordures ménagères n'ont pas été enlevées ou l'ont été qu'impar-

faitement. Nous nous en excusons auprès de nos concitoyens.

Le service n'est peut-être pas encore parfait mais il y a lieu de tenir compte de la période d'adaptation nécessaire et du fait que la société qui devait fournir trois bennes neuves n'a pu en obtenir qu'une de ses fournisseurs. Nous avons dû lui louer deux de nos bennes devenues disponibles et même lui apporter l'aide de nos services.

Nous espérons que lorsque la société disposera de toutes ses bennes neuves, le service fonctionnera d'une façon normale.

Le service d'enlèvement commence à partir de 7 h. 30 le matin et l'horaire s'établit provisoirement comme suit :

Quartier du Centre, à partir de 7 h. 30.

Rues du Calvaire et des Gâte-Ceps, à partir de 7 h. 30.

Rue du Mont-Valérien et boulevard de la République, à partir de 7 h. 30.

Parc de Montretout, à partir de 9 heures.

Coteaux et Val d'Or, à partir de 9 heures.

Plateau de Montretout (Magenta et Porte Jaune), à partir de 9 heures.

Immeubles de la Passerelle et rue du 18-Juin, à partir de 9 h. 30.

Nous prions nos administrés de vouloir bien sortir leurs poubelles sur le trottoir avant les heures sus-indiquées et de les rentrer après le passage des éboueurs.

Nous rappelons, une fois de plus, que les ordures ménagères doivent être placées dans des boîtes métalliques fermées ainsi que le prescrit le règlement sanitaire. Les propriétaires ou locataires qui ne se conforment pas à ce règlement risqueront de ne pas voir enlever leurs ordures. Il ne faudra pas qu'ils se plaignent car ils auront été suffisamment prévenus.

A propos des Travaux d'Assainissement

Poursuivant l'assainissement du bassin du Val d'Or, dont nous avons maintes fois entretenu nos lecteurs, nous faisons effectuer actuellement une tranche de 20 millions de travaux d'égouts dans certaines rues du plateau de Montretout, notamment dans les rues Jacoulet, Henri-Régnauld et de l'Avre.

Ces travaux ont apporté une gêne assez grande aux riverains et usagers des rues dans lesquelles ils ont été exécutés et cette gêne se poursuit même après leur exécution. Nous savons parfaitement cela et nous sommes les premiers à le regretter.

Si nous dépensons des dizaines de millions pour réaliser l'assainissement de tout un secteur de Saint-Cloud, c'est uniquement dans l'intérêt des habitants qui se plaignent depuis assez longtemps de l'absence d'égout et des désagréments que cela leur cause, non seulement à l'intérieur des immeubles, mais aussi dans les rues, lorsque l'hiver, par temps de gel, elles sont recouvertes d'une épaisse couche de glace les rendant impraticables.

C'est donc pour améliorer le bien-être de tous que les travaux ont été entrepris. Mais on n'effectue pas des travaux sans apporter une gêne certaine. Les particuliers en savent quelque chose quand ils ont chez eux des ouvriers.

Nous ne pouvons éviter lorsqu'on ouvre une tranchée, qu'il y ait des tassements de terre, surtout à

Saint-Cloud où la couche d'argile est par endroit très importante.

Le problème n'est d'ailleurs pas nouveau et les services des Ponts et Chaussées qui sont souvent appelés à le résoudre sur les routes nationales, imposent des délais minima de deux ans pour la remise en état définitive des tranchées.

Qu'a-t-on fait dans les rues où ont été passées des canalisations d'égouts ? On a, comme c'est la règle, rebouché les tranchées en prenant soin de remettre en surface la couche de blocage que l'on avait préalablement mise de côté. Cette couche étant par endroit insuffisante, on a même rapporté des matériaux supplémentaires. Or, qu'est-il arrivé ? C'est que par ces temps de pluie, cette couche de blocage s'est enfoncée et que la glaise remontant des tranchées saturées d'eau, est venue provoquer dessus le blocage un véritable borborygme. Il faut que tous les usagers sachent que dans certaines rues, nous avons dû enterrer jusqu'à 5 m. 50 de profondeur, les canalisations d'égouts, par suite des contre-pentes dans le profil de la route et de l'impossibilité de franchir les ouvrages du service des eaux de la ville de Paris. Il est dès lors facile de comprendre que les blocages les mieux exécutés s'avèrent inopérants quand on sait que le sous-sol de Saint-Cloud, dans ce secteur, est composé de 70 % de glaise.

Pourquoi avez-vous fait des travaux en hiver, nous disent certains de nos concitoyens ?

Nous leur répondons que lorsque les travaux sont aussi importants que ceux de l'assainissement du bassin du Val d'Or, ils s'échelonnent sur une année entière et même plus et se trouvent répartis sur plusieurs saisons. Nous devons d'autre part, avant d'entreprendre des travaux, attendre que le dossier soit approuvé par l'autorité de tutelle et que l'on se soit procuré les fonds nécessaires. Or, ce n'est pas toujours à la belle saison que nous sommes en mesure d'entreprendre les travaux. Il serait par ailleurs très onéreux, du fait de l'instabilité des prix, de surseoir à l'exécution des travaux lorsque l'on a en main tous les moyens pour les réaliser. Quoi qu'il en soit et en ce qui concerne les travaux d'égouts en cours, le chantier a été entrepris en mai dernier, donc à la belle saison. On ne peut donc pas nous reprocher d'avoir mal choisi l'époque de l'ouverture du chantier.

La solution pour la rue Henri-Régnauld, ç'eût été d'interdire la rue à la circulation jusqu'à ce que les terres aient été suffisamment tassées, mais la gêne aurait encore été plus grande. Nous ne l'avons pas interdite, nous réservant le droit toutefois d'avoir recours à cette extrémité s'il y a nécessité absolue.

Pour limiter les désagréments causés, nous avons commandé un rechargement des tranchées actuelles. Il s'agit là d'une dépense très onéreuse qui n'apportera pas hélas, un résultat durable. Ce nouveau blocage va encore s'enfoncer et il faudra y revenir lorsque les terres seront suffisamment tassées.

Puisque nous en sommes sur cette question des égouts, nous ne saurions trop recommander à tous les propriétaires riverains des rues assainies, de brancher leur immeuble à l'égout s'ils ne veulent pas revoir les rues, par temps de gel, transformées en patinoires. Il suffit, en effet, d'un ou deux immeubles qui ne soient pas branchés pour qu'il y ait d'importantes couches de glace. A quoi servirait-il d'avoir dépensé des millions et d'avoir causé des ennuis si aucune amélioration ne se faisait sentir. Nous sommes résolus, en ce qui nous concerne, à appliquer le règlement que nous avons déjà rappelé dans nos précédents numéros.

Une pénible affaire

Dans notre dernier numéro, sous la rubrique « Les Travaux dans Saint-Cloud », nous disions avoir été désagréablement surpris de constater qu'une des locataires d'un immeuble communal à démolir pour réaliser le groupe scolaire de la rue du Pierrier, à qui nous avions offert un logement de deux pièces et cuisine dans un des immeubles neufs, situé à proximité de celui qu'elle devait quitter, a fait le maximum d'obstruction pour libérer son logement, en formulant des exigences élevées et en intentant même une action judiciaire.

Nous ne pensions devoir revenir sur cette pénible affaire, sur laquelle nous n'avions pas insisté, mais cependant cette personne, qui s'est sentie visée, a entendu user du droit de réponse que lui confère la loi.

C'est la raison qui nous oblige à donner son nom et les détails qui suivent : nous nous en excusons auprès de nos lecteurs, d'autant plus que nous répugnons à donner à notre bulletin un ton de polémique.

Cette personne, Mlle Lecoindre, demeurant 11, parc de la Bérengère, dans l'appartement que la Ville de Saint-Cloud lui a fait allouer par les Sociétés d'Assurances propriétaires, nous a priés, par lettre du 9 novembre 1956, de vouloir bien, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, donner à nos lecteurs les précisions suivantes :

« Bien que locataire d'un appartement de quatre pièces, en vertu d'un bail expirant le 1^{er} juillet 1957, j'ai accepté, dans l'intérêt de la commune, d'abandonner cet appartement pour un logement de deux pièces.

« Il est inexact qu'à l'origine il m'ait été offert une prime de déménagement et de réinstallation, alors que si la commune avait procédé à une expropriation régulière, elle eût été tenue de me verser des dédommagements. Dans sa lettre du 28 mars 1956, la Ville de Saint-Cloud m'offrait seulement de me verser la différence entre le loyer de l'appartement que je délaissais et celui du logement qui m'était proposé jusqu'au 1^{er} juillet 1957.

« D'autre part, mes moyens ne me permettaient pas de supporter, à compter de cette date, un loyer de 180.000 francs par an, plus les charges. J'étais donc en droit de demander d'être relogée dans un immeuble plus modeste, comme le prévoit d'ailleurs le décret du 30 septembre 1953, en matière d'expropriation.

« Je n'ai donc fait qu'exiger l'application de la loi.

« Il était, en outre, inadmissible que la municipalité fasse pression sur moi, pour que je renonce à mes droits, en menaçant de détruire l'immeuble que j'occupais, alors que je n'étais pas relogée, et j'ai eu raison, me semble-t-il, de demander la protection de la justice contre une pareille voie de fait. »

*
**

Mlle Lecoindre se défend d'avoir fait de l'obstruction, alors qu'elle avoue avoir demandé la protection de la justice contre une voie de fait.

Nous nous demandons bien quelle voie de fait nous avons commise et où est le jugement qui nous a condamnés pour cette affaire ?

Le Tribunal de Versailles, devant lequel s'est pourvue Mlle Lecoindre, a ordonné une enquête et l'affaire en est restée là. Mais c'était un moyen commode pour l'intéressée de gagner du temps, tout en nous créant des difficultés.

Mlle Lecoindre prétend avoir accepté, dans l'intérêt de la commune, d'abandonner son appartement de quatre pièces pour un logement de deux pièces, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est que, par lettre du 22 avril 1956, elle a fait savoir au Maire qu'elle ne serait disposée à quitter les lieux que contre :

« 1° Un engagement de location concernant un appartement de deux pièces sis au 5^e étage de l'immeuble E.1 et non E.3 au parc de la Bérengère, « ledit immeuble E.1 étant plus près de la gare du Val-d'Or; »

« 2° L'engagement pris par le Conseil municipal de payer la différence, jusqu'au 15 juillet 1957, entre le loyer de son appartement actuel et de celui qui lui sera attribué; »

« 3° Le paiement immédiat de 50.000 francs à valoir sur les frais de déménagement et de mise en état de l'appartement qui lui sera attribué, à parfaire ou à diminuer selon les frais exposés; »

« 4° L'engagement de lui attribuer, conformément à l'article 13 de la loi du 1^{er} septembre 1948, un logement dans les immeubles à construire par la Ville de Saint-Cloud, qui soit plus en rapport avec son salaire. »

Mlle Lecoindre ajoutait :

« Si un accord ne pouvait intervenir, sur les bases proposées, je me réserve d'agir par toutes voies judiciaires pour réclamer les dommages et intérêts pour la privation de jouissance que je subis actuellement et obtenir l'arrêt des travaux. »

Que ce soit un membre de l'enseignement qui, pour des raisons d'intérêt privé, nous menace d'agir par voie judiciaire pour obtenir l'arrêt des travaux de construction d'une école, cela est pour le moins surprenant.

Ce que ne dit pas aussi Mlle Lecoindre, c'est qu'elle avait accepté verbalement, en présence du Secrétaire général de la mairie et du Chef de bureau du Logement, l'indemnité d'éviction de 150.583 francs que lui accordait le Conseil municipal, dans sa séance du 16 mars 1956. Nous avons donc fait savoir à Mlle Lecoindre que nous ne pouvions accepter ses prétentions que nous estimions exagérées.

C'est par la voie d'un avoué que la réponse nous fut donnée, et ce n'est plus 50.000 francs que réclamait l'intéressée pour ses frais de déménagement et de mise en état de l'appartement à elle attribué, mais 100.000 fr. De plus, elle demandait que la Ville s'engageât à lui payer la différence de loyer entre le logement actuel et le logement offert jusqu'à ce qu'un appartement dépendant d'un immeuble économique et familial ou d'un immeuble H.L.M. puisse être mis à sa disposition par la Ville.

Le temps passant et le maintien dans les lieux de Mlle Lecoindre retardant les travaux et causant à la Ville un préjudice sérieux, nous avons accepté les exigences de l'intéressée, mais la mise au point de la convention à intervenir fut laborieuse car, entre temps, Mlle Lecoindre avait fait savoir, par l'organe de son avoué, que l'appartement que nous lui attribuerons, aux lieux et place de celui du parc de la Bérengère, devrait correspondre à ses besoins et à ses ressources, que cet appartement devrait comprendre deux pièces avec cuisine, entrée et w.-c., salle de bains et cave, avoir une superficie au moins égale à celle du parc de la Bérengère et être situé à Saint-Cloud, dans un quar-

tier calme, mais à proximité d'une des gares de la ligne Saint-Lazare; que la Ville de Saint-Cloud devrait s'engager à payer les frais de déménagement et de réinstallation dans ce deuxième logement.

La délibération du Conseil municipal, qui accordait à Mlle Lecoindre ce qu'elle réclamait, est intervenue le 28 juin 1956 et ce n'est que le 17 septembre 1956 que la convention a pu être signée.

Notre avoué nous indiquait, le 29 juin 1956, que son confrère était sans nouvelles de Mlle Lecoindre.

Prétendra-t-on encore, après cela, qu'il n'y a pas eu d'obstruction?

Et qui peut nous reprocher d'avoir fait passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier et tout mis en œuvre pour éviter le scandale d'une rentrée scolaire en octobre 1957 avec 500 enfants à la rue?

Nous espérons bien cette fois en avoir terminé définitivement avec cette lamentable affaire.

La Caisse des Écoles publiques

Le 27 octobre dernier, à la Salle des Fêtes municipale rénovée, avait lieu, au cours d'un grand bal de nuit, le tirage de la tombola organisée en faveur de la Caisse des Écoles publiques par la municipalité et le Comité d'administration de la Caisse des Écoles, qui est composé de MM. CHAVETON, MONSEL, LAURENCE, CHARONDIÈRE, DUCROS, BOTTICELLI, BONNIFAUD, DUPRÉ, ROBIN, DAUGABEL.

Ce fut un magnifique succès.

Les 8.000 billets émis, représentant un capital de 400.000 francs, étaient tous vendus avant l'ouverture du bal, grâce à la diligence et au dévouement des administrateurs de la Caisse des Écoles et des quelques personnes qui ont bien voulu les aider : MM. CHAPELET, LATTE, GUILLAUME, CHAUVEAU, du personnel de la mairie, MM. BAUDRY et BLANC notamment, des directeurs et directrices des écoles publiques et des enfants de ces écoles.

Nous les remercions tous vivement, de même que nous réitérons nos remerciements à tous ceux de nos concitoyens qui, répondant à notre appel, ont remis à ceux que nous avons chargé de collecter ou ont fait parvenir à la mairie des dons, tant en argent qu'en nature, qui nous ont permis de constituer 434 lots.

Les numéros gagnants furent les suivants :

- 1^{er} lot 1938 Un téléviseur haute définition, écran 43 cm, marque « Cristal Grandin ».
- 2^e lot 0783 Un réfrigérateur à absorption (65 litres).
- 3^e lot 5412 Un poste de radio.
- 4^e lot 2135 Un aspirateur, marque « Electrique Sweepler ».
- 5^e lot 6442 Un service porcelaine fine, semis or (32 pièces).
- 6^e lot 6526 Une pièce de tissu pour homme.
- 7^e lot 7984 Un rasoir électrique.
- 8^e lot 5509 Un coupe de porcelaine de Chine (xviii^e siècle).
- 9^e lot 4708 Une paire de boutons de manchettes (plaqué or).
- 10^e lot 2718 Un moulin à café électrique.
- 11^e lot 4358 Une douzaine de serviettes éponge (belle qualité).
- 12^e lot 4889 Un fer à repasser électrique.
- 13^e lot 2728 Une écharpe de soie pour dame (peinte à la main).

- 14^e lot 5051 Une peinture et son cadre.
- 15^e lot 6069 Une paire de boutons de manchettes (plaqué or).
- 16^e lot 4349 Un stylo à encre « Gold-Starry », plume or, monté sur socle-cendrier en cristal.
- 17^e lot 6104 Une série de 5 casseroles en aluminium.
- 18^e lot 2899 Une écharpe de soie pour dame.
- 19^e lot 4248 Un appareil photographique 6 × 9.
- 20^e lot 4256 Un poudrier en métal anglais.
- 21^e lot 4371 Une douzaine d'assiettes en porcelaine fine, semis or.
- 22^e lot 0426 Une cocotte ronde, un plat à œufs (Pyrex).
- 23^e lot 7331 Un moule à cake, un plat rectangulaire, un bol à oreilles (Pyrex).
- 24^e lot 0179 Une cocotte ronde, un plat à œufs (Pyrex).
- 25^e lot 7840 Un moule à cake, un plat rectangulaire, un bol à oreilles (Pyrex).
- 26^e lot 4124 Une cocotte ronde, un plat à œufs (Pyrex).
- 27^e lot 7719 Un moule à cake, un plat rectangulaire, un bol à oreilles (Pyrex).
- 28^e lot 7301 Une cocotte ronde, un plat à œufs (Pyrex).
- 29^e lot 3376 Une cocotte ronde, un plat à œufs (Pyrex).
- 30^e lot 5483 Une cocotte ronde, un plat à œufs (Pyrex).
- 31^e lot 1247 Un plat à soufflé, un plat de tôle (Pyrex).
- 32^e lot 7730 Un plat à soufflé, un plat de tôle (Pyrex).
- 33^e lot 0177 Un plat à soufflé, un plat de tôle (Pyrex).
- 34^e lot 7453 Une coupe de tissu pour dame.

En outre, tous les billets se terminant, dans chaque carnet, par 13, 33, 53, 73 et 93 ont gagné un lot.

Les lots 0177, 0179, 4124, 4248, 5483, 7331 et 7730 n'ont pas encore été retirés, de même qu'un certain nombre de lots des billets se terminant par 13, 33, 53, 73 et 93.

Nous prions les gagnants de retirer leurs lots à la mairie, le plus tôt possible, et les informons que, passé le 15 février, les lots non retirés seront acquis à la Caisse des Écoles.

Le bal, qui fut le premier de la saison, se déroula dans une parfaite ambiance et dans une salle comble. 413 billets d'entrée furent vendus. L'orchestre était tenu par notre concitoyen Guy DUBOST et ses partenaires, qui surent donner beaucoup d'entrain.

La tombola et le bal nous permirent de recueillir la coquette somme de 637.724 francs, qui fut versée entre les mains du Receveur municipal, trésorier de la Caisse des Écoles.

Dans sa dernière séance, le Comité d'administration de la Caisse décidait d'acquérir, pour les enfants nécessiteux qui fréquentent les écoles de Saint-Cloud, des chemisettes, des chandails, des culottes, des imperméables, et de donner des bons de souliers. Il décidait aussi, outre les secours pour études surveillées, d'accorder dix-huit prix à l'occasion de la distribution des prix en 1957.

Une Assemblée générale de la Caisse des Écoles publiques aura lieu à la mairie, salle des mariages, le dimanche 24 février, à 10 heures. Pourront assister à cette Assemblée tous les sociétaires sur présentation de leur carte.

Nous précisons que toutes les personnes qui ont fait en 1956 un don, soit en argent, soit en nature, en faveur de la Caisse des Écoles, sont considérées comme sociétaires et recevront prochainement leur carte.

Au cours de cette Assemblée générale, après lecture du rapport moral et financier, il sera procédé au renouvellement des membres du Comité dont le mandat est expiré, et à l'élection d'un membre en remplacement d'un administrateur décédé.

JOURNÉE NATIONALE DES VIEILLARDS

La Journée Nationale des Vieillards avait été fixée cette année au dimanche 21 octobre.

Suivant la tradition, la municipalité a constitué un comité composé des représentants des différentes associations clodoaldiennes qui, au cours de l'année, se préoccupent du sort des vieillards :

- le Parrainage des Vieillards,
- l'Union des Vieux Travailleurs,
- la Croix-Rouge Française (section de Saint-Cloud),
- la L.F.A.C. (Ligue Féminine d'Action Catholique),
- les Conférences Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Cloud et du Val-d'Or,
- l'Association « Louise de Marillac »,
- les Scouts et Guides de France.

Grâce aux efforts et au dévouement des quêteurs et quêteuses et à la générosité de toutes les personnes sollicitées, il a été possible de recueillir une somme de 130.000 francs, ce qui a permis l'attribution d'un don de 1.000 francs à 130 personnes âgées, la liste des bénéficiaires ayant été établie d'un commun accord entre tous les représentants des Associations composant le Comité.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à obtenir ce résultat, lequel apporte à nos Anciens le témoignage de la reconnaissance et de la sympathie de tous.

POUR LA HONGRIE

La population clodoaldienne, vivement émue de la situation faite à la malheureuse Hongrie, a voulu apporter sa participation à la Journée Nationale du 18 novembre.

Grâce au concours toujours dévoué de la Croix-Rouge et de plusieurs personnes au dévouement desquelles on ne fait jamais appel en vain, il a été possible de recueillir, sur la voie publique, la somme de 184.445 francs, qui a été immédiatement remise à M. le Percepteur des Contributions directes, pour être transmise à M. le Trésorier-Payeur général de Seine-et-Oise.

La municipalité se doit de remercier ici toutes les personnes qui ont participé à cette quête publique, ainsi que tous les généreux donateurs. Chacun a voulu contribuer à atténuer dans la mesure du possible la souffrance du malheureux peuple hongrois, en lui témoignant tout d'abord la sympathie de tous les hommes libres.

LE 11 NOVEMBRE A SAINT-CLOUD

Suivant une tradition bien établie, l'anniversaire de la victoire 1918 a été commémorée avec ferveur dans notre ville. Les cérémonies fort bien organisées par le

Souvenir Français au temple protestant et à l'église paroissiale, furent suivies par un public nombreux. Au temple, M. le Pasteur FABRE, qui présidait le culte, trouva les accents qui convenaient pour apporter aux anciens combattants l'hommage qui leur est dû. A l'Eglise paroissiale, où l'absoute fut donnée par le chanoine COLLIN, curé de Saint-Cloud, l'abbé Xavier LÉGER, professeur d'histoire au Petit Séminaire de Versailles, exalta la mémoire des anciens combattants en termes élevés.

Au monument aux morts, devant un très grand nombre d'élèves de toutes nos écoles, conduits par leurs professeurs ou leurs directeurs, M. CHAVETON, maire et M. SAMSON, au nom du Comité d'Entente des Anciens Combattants, prononcèrent des allocutions qui recueillirent l'assentiment unanime. Il en fut de même au cimetière, au Carré Militaire, où M. GALLO, vice-président du Souvenir Français, s'adressa surtout aux élèves des établissements scolaires pour leur offrir en exemple le sacrifice si utile de leurs aînés.

Beaucoup d'édiles, de fonctionnaires de la ville, suivirent de bout en bout toutes les manifestations du 11 Novembre.

LA SAINTE-BARBE

Le 8 décembre, les pompiers de Saint-Cloud ont fêté la Sainte-Barbe par un banquet auquel assistaient entre autres, le maire, des membres de la Municipalité, de l'Amicale et de la Société d'Encouragement des Sapeurs-Pompiers, les chefs de corps des communes voisines et la majeure partie des officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs de Saint-Cloud.

Le lieutenant PASQUET, chef de corps des pompiers de Saint-Cloud, salua les présents et assura les Clodoaldiens du dévouement de tous les sapeurs. Le maire lui répondit par les remerciements d'usage, non sans insister sur les avantages matériels qui seraient consentis aux pompiers.

Le lieutenant des pompiers de Sèvres prit à son tour la parole, au nom des pompiers du canton. Un bal très animé et très réussi termina, Salle Municipale des Fêtes, une soirée qui, chaque année, fait date dans les annales clodoaldiennes.

LES CONFERENCES ET MANIFESTATIONS DU CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Devant des auditoires variés, nombreux et toujours intéressés, ont été données à notre Centre Culturel et Artistique, au cours du dernier trimestre 1956, une causerie remarquable de Mary CRESSAC, femme de lettres et professeur à notre lycée de jeunes filles, sur Venise, avec lecture de poèmes de son livre *Le Lion Ailé* et projection de photographies très artistiques par Marcelle CHARPENTIER, également professeur au lycée.

Monique de NEYER et M. FRANÇOIS, deux brillants élèves de J.-B. EVRARD, lurent des poèmes de Mary CRESSAC ainsi que quelques sonnets de Madame Odette LAURENCE. Auteurs et acteurs recueillirent des applaudissements unanimes.

Une causerie excellente de M. GEFROY, directeur de la *Vie Claire*, sur la nécessité, si l'on veut vivre vieux et conserver sa jeunesse, d'être sobre et d'avoir une nourriture rationnelle.

Une conférence du D^r Edward LAIDRICH, de Los Angeles, qui indiqua avec beaucoup de brio et de science, comment il fallait choisir son conjoint d'après l'étude du visage.

AU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Au cours de sa séance du 22 décembre 1956, le Bureau d'Aide Sociale de Saint-Cloud décidait d'augmenter la valeur des bons de viande et de denrées diverses, qu'il distribue chaque semaine aux personnes auxquelles il vient en aide afin de leur apporter un peu plus de bien-être. Il décidait aussi comme chaque année, de faire distribuer à ces personnes et à celles bénéficiaires de la carte sociale d'économiquement faible, un colis de denrées à l'occasion des fêtes de fin d'année. Enfin, le Bureau votait les crédits nécessaires pour que soient distribués à domicile, 100 kilos de charbon à nos bons vieux nécessiteux. Si l'hiver est rigoureux, une distribution supplémentaire de 50 kilos sera faite.

Nous adressons aux membres du Bureau d'Aide Sociale, nos plus vifs remerciements, de même que nous remercions tout particulièrement Mme LORRAIN, conseillère municipale et membre du Bureau d'Aide Sociale ainsi que les employées du service social de la Mairie et nos assistantes scolaires qui ont distribué à domicile 220 colis.

A LA MAISON LELEGARD

Le bureau d'aide sociale de Saint-Cloud a décidé, lors de sa dernière réunion, d'offrir à l'hospice Lelégard un appareil de télévision avec écran de 54 cm.

Le dimanche 6 janvier, la Municipalité et les membres du bureau d'Aide Sociale se sont rendus à la maison Lelégard pour présenter leurs vœux aux pensionnaires et pour remettre le téléviseur qui permettra à nos bons vieux de passer quelques moments agréables.

M. le Maire a profité de cette occasion pour remercier les religieuses et tout le personnel de leur dévouement.

A L'AMERICAN HIGH SCHOOL

Le 19 décembre, au lycée américain de Paris, 41, rue Pasteur, à Saint-Cloud, les élèves de cette école ont fêté Noël par des chants appropriés et une représentation qui ne manquait ni de caractère ni d'intérêt.

Les habitants de Saint-Cloud et de Garches avaient été invités. On notait la présence des maires de Saint-Cloud et de Garches, ainsi que de nombreuses personnalités.

La veille, 150 élèves des écoles de Saint-Cloud, choisis parmi les plus méritants, avaient été reçus au lycée américain. On leur offrit un goûter copieux et chacun emporta un jouet et des bonbons.

POUR NOS SOLDATS D'AFRIQUE DU NORD

Un nouvel envoi de colis vient d'être effectué à tous nos soldats en Afrique du Nord. Nous voudrions qu'ils voient dans ce geste la manifestation de la sympathie de toute la population clodoaldienne à l'égard de ceux que le devoir retient loin des leurs.

Nous profitons de cette occasion pour demander aux familles de nous tenir au courant des changements d'adresse qui peuvent intervenir.

Nous sommes heureux de signaler que l'Amicale de la Passerelle, présidée par M. Pleau, a, sur les économies réalisées à l'occasion du 14 juillet, envoyé à dix-neuf soldats en Algérie, dont les parents habitent le quartier de la Passerelle, une somme de 1.000 francs à chacun.

Nous félicitons l'Amicale et la remercions de son beau geste de solidarité.

LE REPAS DE L'AMITIÉ

Cette année, le traditionnel « Repas de l'Amitié » aura lieu le dimanche 28 avril, à la Salle des Fêtes municipale transformée et rénovée.

Cette fête est toujours très attendue par tous nos « Anciens » et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que chacun en emporte un excellent souvenir.

Rappelons, à l'intention surtout des nouveaux habitants de Saint-Cloud, que toutes les personnes ayant 65 ans et plus sont cordialement invitées à ce « Repas de l'Amitié ». Il faut qu'il soit bien entendu que les vieillards indigents ou nécessiteux ne sont pas seuls invités, ainsi qu'il est d'usage dans de nombreuses communes. Ce sont *toutes* les personnes de 65 ans et plus qui sont attendues, quelle que soit leur situation sociale. Nous voulons que ce repas pris en commun rapproche tous les habitants de la cité, tous ceux qui, pendant toute une vie, ont travaillé, élevé une famille et contribué ainsi à la grandeur du pays.

Grâce aux concours dévoués qui se dépensent à cette occasion, le « Repas de l'Amitié » est toujours une réussite, et la partie récréative qui termine la journée est très appréciée.

Nous insistons donc tout spécialement pour que tous les intéressés se fassent inscrire à la mairie (2^e bureau) avant le 15 avril, pour permettre une organisation impeccable.

LE CINÉMA ÉDUCATIF

A la Salle des Fêtes Municipale, les séances de cinéma éducatif se continuent au même rythme devant des auditoires de plus en plus compacts. Elles commencent à 15 heures et sont ouvertes aux élèves de toutes les écoles ainsi qu'à toutes les personnes qu'elles peuvent intéresser. L'entrée est libre et gratuite. Dans le courant du premier trimestre 1947, les séances suivantes sont prévues :

Jeudi 24 janvier, 7 et 21 février, 7 et 21 mars.

*
**

Au Régent, chaque 2^e jeudi du mois, cinéma des jeunes, à 14 heures, organisé par l'Association des Familles et la Ligue Féminine d'Action Catholique Générale.

*
**

A Lelégard, chaque premier lundi du mois, à 14 h. 30, une séance de cinéma est offerte aux pensionnaires par la Municipalité.

*
**

Dans la crypte de l'église du Val d'Or, aux Coteaux, sont d'ores et déjà prévues des séances les jeudi 24 janvier, jeudi 21 février, jeudi 21 mars, à 15 heures.

TOURNOI DE PING-PONG A LA MAISON DES JEUNES

La Municipalité, qui vient de doter la Maison des Jeunes d'une nouvelle table de ping-pong de championnat, a le plaisir d'informer les jeunes Clodoaldiens qu'elle organisera, à la Maison des Jeunes, rue des Ecoles, un tournoi de ping-pong (simples et doubles) dans la deuxième quinzaine de février 1957.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 février, à la Mairie, bureau du secrétaire général adjoint.

Prochaines Manifestations

Salle Municipale des Fêtes et Centre Culturel

Le 23 janvier, à 20 h. 45, Salle Municipale des Fêtes, deux jeunes Clodoaldiens de 22 ans, Olivier LE TORS et Philippe BOUVY, feront une relation de leur voyage au Kurdistan interdit avec photos et films en couleurs.

*
**

Le mercredi 30 janvier 1957, à 20 h. 30, dans une des salles du Centre Culturel, en accord avec la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France, un Clodoaldien, M. Jacques QUIST, traitera des travaux de saisons et semis de printemps.

*
**

Bal de nuit de l'U.A.S. « La Clodo », le 2 février 1957, de 21 heures à l'aube.

*
**

Fête traditionnelle de la section de Saint-Cloud des Scouts et Guides de France, le 2 mars en soirée et le 3 mars en matinée et soirée.

*
**

Le mercredi 13 mars, à 20 h. 45, M. LAURENCE fera une causerie sur la psychologie du Normand, qui sera suivie de la lecture, par des acteurs célèbres, de pages d'auteurs normands connus, la présentation d'un film inédit sur le Mont Saint-Michel et de danses folkloriques.

*
**

La fête annuelle et traditionnelle de l'Aumônerie des lycées de Saint-Cloud aura lieu le 28 mars, dans l'après-midi (Mi-Carême).

*
**

Le bal de nuit du C. S. O. (Club des Sports Olympiques de Saint-Cloud) est fixé au 30 mars, de 21 heures à l'aube.

*
**

L'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud organisera en matinée un bal d'enfants le 31 mars.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En application des dispositions de l'article 4 de la loi du 9 mai 1951, l'inscription sur la liste électorale est *obligatoire*. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales ou municipales.

La révision des listes électorales ayant lieu actuellement, nous engageons vivement les personnes non inscrites et remplissant les conditions ci-après à demander leur inscription.

Conditions à remplir pour être inscrit

- Etre de nationalité française.
- Etre majeur (il suffit d'avoir 21 ans le 31 mars 1957).
- N'être ni interdit, ni frappé d'incapacité prévue par la loi.

En outre, pour être inscrit dans la commune, il faut :

- Soit y posséder son domicile réel, tel qu'il est déterminé par le Code civil;
- Soit y avoir sa résidence réelle et affective de six mois au 31 mars 1957.

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale pour 1957, doivent se présenter à la mairie, 2^e bureau, avant le 4 février, munies d'une des pièces suivantes :

- livret de famille,
- carte d'identité,
- passeport en règle,
- livret militaire,
- décret de naturalisation datant d'au moins cinq ans, et être en possession d'un certificat de domicile ou de toute autre pièce pouvant justifier leur résidence à Saint-Cloud.

LA POPULATION SCOLAIRE

Nous pensons qu'il intéressera nos lecteurs de connaître les effectifs des écoles et établissements scolaires de Saint-Cloud. Les voici :

a) Etablissements nationaux et privés :

Lycée de Jeunes Filles, rue Gounod :
986 élèves dont 387 de Saint-Cloud.

Lycée de Garçons, boulevard de la République :
965 élèves dont 430 de Saint-Cloud.

Institution privée Saint Pie X, rue des Ecoles (classes secondaires) :
290 élèves dont 204 de Saint-Cloud.

Ecole privée Saint-Joseph, rue E.-Verhaeren (classes primaires) :
218 élèves dont 164 de Saint-Cloud.

Cours privés des Coteaux, boulevard Sénard (classes primaires) :
66 élèves dont 58 de Saint-Cloud.

b) Les Ecoles communales :

Ecole de Garçons du Centre (cours complémentaires) :
186 élèves dont 110 de Saint-Cloud.
5 classes - Moyenne par classe : 37.

Classes primaires :
294 élèves, 8 classes - Moyenne par classe : 37.

Ecole des Filles, Centre (cours complémentaires) :
284 élèves dont 113 de Saint-Cloud.
9 classes - Moyenne par classe : 32.

Classes primaires :
229 élèves.
6 classes - Moyenne par classe : 38.

Ecole Maternelle du Centre :

129 élèves.
3 classes - Moyenne par classe : 43.

Ecole des Garçons de Montretout :

336 élèves, 9 classes - Moyenne par classe : 37.

Ecole des Filles de Montretout :

355 élèves, 9 classes - Moyenne par classe : 40.

Ecole Maternelle de Montretout :

211 élèves, 4 classes - Moyenne par classe : 53.

Ecole des Garçons des Coteaux :

240 élèves, 7 classes - Moyenne par classe 35.

Ecole des Filles des Coteaux :

247 élèves, 7 classes - Moyenne par classe : 36.

Ecole Maternelle des Coteaux rattachée à l'Ecole des Filles :

142 élèves, 3 classes - Moyenne par classe : 47.

RECAPITULATION

Lycées	1 951	dont	817	de Saint-Cloud
Institution Saint-Pie X.....	290	dont	204	—
Classes primaires privées.....	284	dont	222	—
Cours complémentaires.....	470	dont	223	—
Classes primaires publiques....	2 183	dont	2 183	—

Population scolaire totale.. 5 178 dont 3 649 de Saint-Cloud

Nous avons dû à la rentrée d'octobre 1956, pour faire face à la situation, créer cinq classes nouvelles dans les écoles primaires publiques. Un bâtiment de deux classes sur préau a été édifié à l'école des garçons du Centre; une des classes en aluminium du groupe du Centre a été aménagée pour recevoir des enfants de l'école maternelle.

Trois bâtiments préfabriqués comprenant chacun deux classes ont été loués au département de Seine-et-Oise et installés sur le terrain récemment acquis par la ville, avenue Bernard-Palissy, terrain appartenant anciennement aux établissements Latil.

Ces bâtiments nous ont permis d'installer deux classes primaires et trois classes maternelles et d'éviter le fonctionnement d'une classe maternelle dans le préau de l'école des filles et d'une classe primaire de garçons dans un ancien préau.

Avec les dix-huit classes que va comporter le nouveau groupe scolaire de la rue du Pierrier que nous comptons mettre en service le 1^{er} octobre prochain, nous pensons assurer dans des conditions satisfaisantes, la rentrée d'octobre 1957. Notre situation n'est donc pas critique à condition que nous devenions propriétaires des bâtiments préfabriqués loués au département, de manière à pouvoir les conserver et que nous poursuivions les efforts entrepris en vue d'obtenir, le plus rapidement possible, la jouissance des bâtiments de l'actuel lycée de jeunes filles. On se rappelle que la ville, en vue de permettre aux lycées de prendre toute l'extension désirable, avait, d'une part, fait don à l'Etat de la propriété du lycée de garçons; d'autre part, acquis la propriété Leygues, contiguë au lycée de garçons et en a fait également don à l'Etat pour que celui-ci y construise, à ses frais, un lycée de jeunes filles de manière à libérer les locaux de l'actuel lycée de la rue Gounod que nous devons récupérer pour nos classes primaires.

L'Etat, par acte administratif en date du 15 avril 1954, a accepté la donation de la propriété Leygues que nous avons payé 25 millions de francs et a pris l'engagement d'inscrire la construction sur l'immeuble cédé d'un établissement de second degré destiné à recevoir le lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, au plan d'équipement scolaire en le substituant au besoin à une autre opération, de telle sorte que le nouvel établissement puisse recevoir dans cinq ans au moins, à dater de la signature de l'acte, un nombre d'élèves égal à celui existant actuellement.

La construction de ce nouveau lycée n'est toujours pas entreprise malgré les promesses que l'on nous a faites. Il est à espérer que l'Etat ne nous mettra pas dans la pénible obligation de le poursuivre pour non respect des engagements pris il y a bientôt trois ans.

Nous nous rassurons toutefois en pensant que l'autorité responsable n'a pas perdu la question de vue car nous savons qu'elle active ses architectes pour que soit entreprise au plus tôt la réalisation projetée.

NOMINATION A LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Le Comité de la Société des Gens de Lettres de France vient, dans sa séance du 17 décembre 1956, de nommer l'écrivain Robert HARDOUIN, qui avait été déjà admis comme membre adhérent, sociétaire titulaire, après la parution du livre « Chants de Départs ».

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Robert HARDOUIN, notre Directeur des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud.

REMISE D'UN SOUVENIR A M. PINEAU

Le 30 décembre, dans une des salles du Centre Culturel, a été remis à M. PINEAU, le sympathique et dévoué receveur de nos établissements hospitaliers, un très beau souvenir. M. Hardouin, Directeur de ces établissements, a prononcé un fort bel éloge de M. Pineau, homme simple, aimable, dévoué, ancien combattant, travailleur acharné, bref, un exemple à donner aux jeunes. Il part pour la retraite après une vie tout entière consacrée à ce métier qu'il aimait.

Le Maire, M. Chaveton, associa l'hôpital, la ville, le bureau d'Aide sociale, la municipalité aux compliments si mérités adressés à M. Pineau.

Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

A L'ATTENTION DES AUTOMOBILISTES

Il est rappelé aux automobilistes, que les véhicules qui stationnent la nuit sur la voie publique doivent être signalés par les feux prévus à l'article 41 du décret du 10 juillet 1954 portant Code de la Route.

La tolérance dont fait preuve la police pendant la période de fonctionnement de l'éclairage public, c'est-à-dire jusqu'à 1 h. 30 du matin, ne dégage pas la responsabilité des propriétaires de véhicules en cas d'accident.

REVERRONS-NOUS DES BATEAUX-MOUCHES A SÈVRES ET A SAINT-CLOUD ?

Au cours d'une récente séance du Conseil Général, nos élus cantonaux ont adopté sans débat un vœu de M. DEVEZE et du groupe des Indépendants, rapporté par M. FAUCHEUX, et visant au rétablissement des lignes de transport de voyageurs par bateaux depuis le centre de Paris vers les banlieues Ouest et Est.

Ce vœu a été transmis pour étude à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Voilà qui réjouira les habitants de Meudon, de Sèvres et de Saint-Cloud qui se souviennent encore des anciens bateaux-mouche qui, jadis, descendaient la Seine jusqu'à Suresnes. Transport peu rapide sans doute (les moyens modernes permettront de l'accélérer), mais combien agréable et reposant.

Souhaitons que l'étude de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées conclue à son rétablissement.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES LYCÉES DE SAINT-CLOUD

Nous informons les parents dont les enfants sont susceptibles d'entrer en classe de 6^e des lycées, cours complémentaires ou collèges, au mois d'octobre 1957, qu'ils doivent adresser leur demande d'inscription à M. l'Inspecteur d'Académie, à Versailles, avant le 31 janvier 1957.

Ils peuvent se procurer des fiches d'inscription, en s'adressant au lycée le plus proche.

Distinctions Honorifiques

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions et nominations ci-après :

LÉGION D'HONNEUR

Au grade d'Officier

(Décret du 5 octobre 1956, J. O. du 21 octobre)

— M. VETTIER René-Marie, Inspecteur général de l'Instruction publique, Directeur de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud.

(Décret du 3 décembre 1956, J. O. du 6 décembre)

— M. OULMONT Charles-Clément, homme de lettres, demeurant à Saint-Cloud.

(Décret du 27 décembre 1956, J. O. du 4 janvier 1957)

— M. RIDEAU Louis-Marie-Joseph, Contrôleur de 1^{re} classe dans l'Armée, demeurant à Saint-Cloud.

Au grade de Chevalier

(Décret du 10 décembre 1956, J. O. du 11 décembre)

— Mme MACDONALD-LUCAS Tiphaine-Marie-Lucie-Genève, née DE BOISBOISSEL, sous-lieutenant des Forces Françaises Combattantes, demeurant à Saint-Cloud.

Cette croix, décernée à titre militaire, comporte, en outre, la Croix de Guerre avec palmes.

PALMES ACADÉMIQUES

Au grade de Chevalier

(Décret du 8 septembre 1956)

— M. BILLARD Léon-René, boulevard de la République à Saint-Cloud, pour services rendus à l'Education nationale.

Médaille d'Argent

de l'Education physique et des Sports

(Arrêté ministériel du 21 août 1956)

Bulletin Officiel du 2 octobre 1956)

— M. Jean DE FAUCON, 45, rue du Val-d'Or à Saint-Cloud.

Médaille de Bronze

de l'Education physique et des Sports

(Arrêté ministériel du 21 août 1956)

Bulletin Officiel du 2 octobre 1956)

— M. FICHEPAIN Roger, 11, rue Royale à Saint-Cloud.

— M. LEROY Roger, 9 bis, rue du Val-d'Or à Saint-Cloud.

MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

(Décret du 14 décembre 1956)

Bulletin Officiel n° 31 du 21 décembre 1956)

Médaille de Bronze

— Mme HUGUENIN, 21, rue du 18-Juin à Saint-Cloud (cinq enfants).

— Mme JAFFREZ, 1, rue des Gâte-Ceps à Saint-Cloud (cinq enfants).

*
**

Nous adressons à ces nouveaux promus ou nommés nos plus chaleureuses félicitations.

NÉCROLOGIE

Soldat mort pour la France en Algérie

Nous avons appris avec peine la mort du soldat Jean LARSON, du 45° B.I.C., détaché à la 170^e C.R.I., qui a été tué le 9 octobre 1956 à Tizi-Ouzou, où il a été inhumé.

Nous présentons à son père, M. LARSON, 45, rue Royale, à Saint-Cloud, et à sa famille, nos condoléances les plus vives et les plus sincères.

Toutes démarches ont déjà été entreprises auprès du Préfet de Tizi-Ouzou pour que la dépouille mortelle de Jean LARSON soit rendue le plus tôt possible aux siens et qu'elle soit placée dans le cimetière de Saint-Cloud au Carré Militaire.

Compte rendu Analytique des séances du Conseil Municipal

Séance du 29 Octobre 1956

Présents : MM. Chaveton, maire, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints, Mmes Clément et Lorrain, MM. Charonnière, Guillaume, Lemonnier, Petit, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron-Maloisel, M. Le Guen.

Absents excusés : MM. Beaufocher, Colin, Hatry, Dupérier.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Marin;

M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume;

M. Dupérier a donné pouvoir à M. Le Guen.

Secrétaire de séance : M. Marin.

♦♦

Le Conseil,

1° Décide, par 20 voix et 6 abstentions, celles des conseillers des groupes communiste et socialiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud pour les opérations financières de l'exercice 1955;

2° Décide, à l'unanimité, d'adopter pour le personnel communal titulaire affilié à la Caisse Nationale des Retraites le régime mixte commun à tous les fonctionnaires, aux lieu et place du régime particulier qui avait été précédemment adopté et qui a été retiré par arrêté ministériel;

3° Décide, à l'unanimité, de reconduire pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 1957, le bail conclu entre la Ville et M. le Curé de Saint-Cloud pour la location du presbytère, propriété communale;

4° Décide, à l'unanimité, d'approuver un avenant au contrat en cours, concernant l'assurance accidents des élèves des écoles primaires et maternelles publiques, avenant qui autorise le relèvement de la prime en raison des charges occasionnées par le nombre des accidents dans les écoles;

5° Décide, à l'unanimité, d'acquiescer à l'amiable, au prix admis par l'Administration des Domaines, la parcelle de terrain sise avenue Bernard-Palissy et quai Carnot, destinée à l'agrandissement du groupe scolaire des Coteaux. Décide, en outre, de conclure avec le propriétaire un traité d'adhésion à expropriation, l'ordonnance d'expropriation ayant déjà été rendue;

6° Décide, à l'unanimité, de passer avec la Société Purfina Française un nouveau marché de gré à gré, pour la fourniture du carburant nécessaire aux services municipaux en 1957;

7° Décide, à l'unanimité, de donner son accord pour la construction dans le parc de Saint-Cloud, avec le concours de l'Administration des Beaux-Arts, d'un musée à caractère national et d'en confier la réalisation à M. l'Inspecteur général, Conservateur du Domaine de Saint-Cloud. Désigne M. Devèze, Mme Lorrain, MM. Dupérier et Bottigelli pour accompagner le maire chez M. le Conservateur, afin de lui exposer le problème et de lui demander son concours;

8° Décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie communale pour le remboursement par la Société Générale Municipale, 15, rue du Louvre, à Paris, adjudicataire à compter du 1^{er} janvier 1957, du service d'enlèvement des ordures ménagères de Saint-Cloud, d'un emprunt de 17.220.000 francs, remboursable en cinq ans, à contracter par la Société pour l'acquisition de matériel neuf imposé par le cahier des charges. Décide de prendre nantissement sur le matériel acquis à l'aide de ces fonds d'emprunt;

9° Décide, à l'unanimité :

a) de faire édifier sur un terrain communal situé au n° 5, quai Carnot, à Saint-Cloud, par la Société « La Gauloise », 62, rue Danielle-Casanova, à Saint-Denis, cinq logements avec des éléments préfabriqués fournis par cette Société, avec laquelle il est décidé de passer un marché de gré à gré. Décide, en outre, de prélever sur les crédits réservés ou disponibles la somme de 3.500.000 fr. nécessaire à ces constructions provisoires et urgentes destinées à recevoir les habitants de l'immeuble sis 9, rue du Nord, qui menace de s'écrouler et qui constitue un péril grave et imminent, tant pour ses occupants que pour la sécurité de la voie publique;

b) d'accepter la cession gratuite à la Ville de Saint-Cloud, par ses co-propriétaires, dudit immeuble de la rue du Nord et de faire procéder à sa démolition;

10° Décide, à l'unanimité, de donner à bail, dans la forme emphytéotique, à un employé communal, une parcelle de terrain communal, située 6 bis, rue des Ecoles, en vue de la construction par ce dernier et à ses frais d'un pavillon d'habitation, qui deviendra propriété de la ville à son décès et à celui de sa femme;

11° Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention communale à l'Association « Les Amis de Saint-Cloud » et de verser par anticipation à l'Association « L'Aéro-Club de Saint-Cloud » la subvention de 1957 pour permettre à cette dernière d'acquiescer, dans de bonnes conditions, un nouvel avion;

12° Décide, à l'unanimité, en vue de rendre hommage au Professeur Henri Chrétien, d'apposer sur sa maison, 35, rue Preschez, une plaque-souvenir;

13° Décide, à l'unanimité, de faire éditer une plaquette sur Saint-Cloud et désigne un comité de rédaction, qui se composera de M. le Maire, de MM. Laurence, Devèze, Bottigelli et Dupérier. Donne un avis favorable en ce qui concerne la frappe d'une médaille en bronze aux armes de Saint-Cloud, par l'Administration des Monnaies et Médailles;

14° Décide, à l'unanimité, d'unir par un jumelage, la Ville de Saint-Cloud et la Ville anglaise de Maidenhead, située dans la banlieue de Londres;

15° Décide, à l'unanimité, d'acquiescer, pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain située rue Dailly, nécessaire à l'implantation d'un immeuble H.L.M., à réaliser sur le marché de la rue Dailly, qui deviendra marché couvert.

♦♦

QUESTIONS DIVERSES

A. — M. le Maire dit que la mort du docteur François Debat a été douloureusement ressentie par la municipalité et fait l'éloge du défunt qui a rendu, en particulier à la Ville de Saint-Cloud, des services très appréciés, notamment pendant la guerre 1939-1945. Il demande au Conseil d'exprimer sa reconnaissance par un vote de sympathie à l'égard de Mme Debat et de sa famille.

M. Salles s'associe pleinement à la proposition de M. le Maire et signale les bienfaits rendus par le docteur Debat pendant la période 1939-1945.

M. Comeau formule quelques réserves et M. Le Guen estime qu'il vaut mieux ne pas revenir sur cette période.

Le Conseil, à l'unanimité, moins les abstentions des groupes communiste et socialiste, exprime sa reconnaissance au docteur François Debat et, adresse à Mme Debat et à sa famille ses condoléances émues.

B. — M. Primel soulève la question de l'incendie, dû à la foudre, du pavillon situé avenue du Maréchal-Foch. Il voudrait quelques explications concernant le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud qui serait, d'après lui, arrivé en retard sur les lieux.

M. Schreder donne connaissance du rapport établi par le lieutenant-chef de corps, duquel il résulte que les sapeurs-pompiers ont fait comme d'habitude tout leur devoir, qu'ils sont partis immédiatement après avoir été prévenus et qu'ils ont maîtrisé eux-mêmes l'incendie avant l'arrivée des pompiers de Garches et de Versailles qu'il n'était nullement besoin de déplacer. Le lieutenant-chef de corps déplore la présence inopportune de personnes qui ont gêné considérablement les opérations d'extinction et qui ont commencé à déménager l'immeuble alors que cela n'était pas nécessaire.

M. le Maire et M. Schreder, qui se sont rendus sur les lieux du sinistre, précisent qu'aucun reproche n'est à adresser aux sapeurs-

pompiers communaux, qui seraient arrivés plus tôt s'ils avaient été prévenus. Or, des personnes ont alerté les pompiers de Paris, ceux de Garches et de Versailles et n'ont pensé qu'après aux pompiers de Saint-Cloud.

M. Primel indique que le commissaire de police s'étonne de ne jamais être convoqué à la commission de Sécurité locale pour effectuer des visites dans différents établissements, comme cela a lieu à Garches.

M. le Maire indique que la commission de Sécurité existe, qu'elle s'est réunie en septembre à l'occasion de la fête patronale et qu'elle se réunira à nouveau prochainement.

M. le Maire clôt la séance et fait fixer au mardi 13 novembre 1956 la prochaine séance de la session pour lecture du procès-verbal.

Séance du 13 Novembre 1956

Présents : MM. Chaveton, maire, Monsel, Rollin, Joulia, adjoints, Mme Clément, M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Primel, Mme Chéron-Maloïsel, M. Le Guen

Absents excusés : MM. Schreder, Laurence, Beaufocher, Colin, Delahaye, Devèze, Hatry, Comeau, Bottigelli, Dupérier.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

- M. Schreder a donné pouvoir à M. Rollin;
 - M. Laurence a donné pouvoir à M. Chaveton;
 - M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Marin;
 - M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume;
 - M. Delahaye a donné pouvoir à M. Monsel;
 - M. Bottigelli a donné pouvoir à M. Primel;
 - M. Dupérier a donné pouvoir à M. Le Guen.
- Secrétaire de séance : M. Marin.

Lors de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, les observations suivantes sont présentées :

1° Immeuble de la rue du Nord :

En ce qui concerne la cession gratuite de l'immeuble à la Ville, M. le Maire signale que le propriétaire, qui s'était montré réticent pour donner et l'immeuble et le sol, a reconsidéré la question et pris l'engagement écrit de donner le tout à la Ville. Dans ces conditions, l'opération sera simplifiée et la Ville pourra faire démolir l'immeuble dès qu'il sera évacué et que l'acte de cession à la Ville aura été approuvé par l'autorité supérieure.

2° Apposition d'une plaque rue Preschez, en souvenir du professeur Chrétien :

M. le Maire indique que la firme américaine « Fox Movietone » serait disposée, pour commémorer le souvenir du professeur Chrétien, à faire un effort financier.

M. le Maire pense que l'on pourrait faire quelque chose près du cinéma « Le Régent », à l'entrée de la rue de la Libération. Ce serait une occasion, dit-il, pour arranger cette entrée de Saint-Cloud qui n'est pas très esthétique.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette idée, mais n'abandonne pas pour autant sa décision de faire apposer une plaque à la maison du professeur Chrétien, rue Preschez.

3° Acquisition d'une parcelle de terrain, rue Dailly, en vue de l'implantation d'un immeuble H.L.M. :

M. le Maire donne des indications complémentaires au sujet de l'acquisition de cette nouvelle parcelle de terrain, décidée lors de la séance précédente. Il précise que pour lever les servitudes qui existent, il faut que la Ville acquière la parcelle et obtienne la déclaration d'utilité publique du projet.

M. Lemonnier aurait aimé que la commission des Travaux fut saisie à nouveau de la question et eut pu l'examiner sous différentes formes. Il indique que le propriétaire de cette parcelle est disposé à discuter avec la municipalité.

M. le Maire rappelle la position déjà prise en juin dernier par le Conseil municipal, sur un avis favorable des commissions compétentes, en ce qui concerne la construction d'immeubles H.L.M. avec marché couvert et termine en disant qu'il est toujours possible, au cours d'une expropriation, de conclure un accord amiable.

Après discussion sur cette affaire, à laquelle ont pris part MM. Lemonnier, Le Guen, Salles, Coutureau et Joulia, le procès-verbal de la séance du 29 octobre 1956 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Salles signale le mauvais état de la rue du Val-d'Or dans sa partie haute qui incombe à la Ville de Saint-Cloud.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un chemin vicinal et que sa réfection sera entreprise par les Ponts et Chaussées, dès que le service des Eaux aura effectué les travaux de mise en place d'une grosse canalisation d'eau.

M. Salles demande où en est la plantation d'arbres sur le boulevard de la République, qui n'est toujours pas faite. M. le Maire répond que les Ponts et Chaussées se préoccupent de la question.

M. Salles suggère de faire mettre en état de viabilité le tronçon de la rue du Camp-Canadien, entre le boulevard de la République et le boulevard Washington. Il n'ignore pas que c'est une grosse dépense à faire, mais souligne l'utilité de prolonger la rue du Camp-Canadien.

M. Lemonnier signale que, par suite de l'installation des feux lumineux au carrefour boulevard de la République-boulevard Washington, beaucoup d'automobilistes empruntent la rue de l'Hippodrome à Suresnes et débouchent sur le boulevard, dans le virage à droite. Il demande que des démarches soient entreprises auprès de la Ville de Suresnes pour que la rue de l'Hippodrome soit mise à sens unique.

M. Lemonnier signale, en outre, le danger que présente la sortie du parc de la Bérangère et suggère la pose de panneaux. En ce qui concerne les panneaux, il indique que le panneau situé rue Gounod, en face la propriété Brunet, entrave la circulation des piétons sur le trottoir, qui est étroit, et demande le déplacement de ce panneau qui, dit-il, pourrait être mis sur le mur.

Mme Clément signale l'insuffisance d'éclairage au virage du rond-point de la Réserve. Il y a une zone d'ombre à faire disparaître.

M. Ducros, rappelant ses précédentes interventions, aimerait que des feux lumineux soient placés sur le boulevard de la République, au carrefour des rues Preschez et Emile-Verhaeren, pour protéger les enfants de l'école Pozzo et les usagers du marché, et que ces feux soient synchronisés. Il demande qu'à l'entrée de la rue Hébert (côté rue Gounod), le trottoir soit abaissé pour en faciliter l'accès.

M. Monsel indique que le Comité intersociétés a formulé une demande semblable. Le Comité a, en outre, réclamé la mise en état de viabilité de la rue Hébert et son goudronnage.

M. le Maire répond que c'est une question de crédit.

En ce qui concerne les signaux lumineux sur le boulevard, M. Monsel répond que les services de police ne sont pas partisans de leur multiplicité, estimant que trois signaux lumineux sur le boulevard de la République (carrefour Magenta, Foch, Washington) sont largement suffisants, si l'on ne veut pas tronçonner et considérablement ralentir la circulation.

M. Ducros demande pour les enfants la possibilité de faire du patin à roulettes autour du marché communal de Montretout.

M. le Maire lui répond qu'il ne peut autoriser cela en raison, notamment, des accidents qui ne manqueraient pas de se produire et qui engageraient la responsabilité de la Ville.

M. Ducros signale le mauvais état du trottoir de la rue Preschez.

M. Ducros demande enfin que soit accélérée la mise en place du centre commercial au parc de la Bérangère.

M. Ducros réitère ses précédentes demandes concernant l'éclairage du marché de Montretout. M. le Maire lui répond que cette question sera examinée, mais qu'il s'agit là d'une grosse dépense.

M. Le Guen attire l'attention de la municipalité sur le stationnement des voitures sur les trottoirs de la rue Dailly. Il estime qu'il y a lieu de créer des parkings et de ne pas permettre aux voitures d'encombrer et de détériorer les trottoirs.

Il indique que des motos et même des petites voitures s'engagent dans la rue du Docteur-Desfossez, en sa partie basse, et signale le danger que cela présente pour les enfants qui empruntent cette rue. La situation est la même, dit-il, rue Royale et il demande que des mesures soient prises.

M. Le Guen se plaint des bruits infernaux en bas de la rue Dailly et sur la place G.-Clemenceau. Il aimerait que les agents de police ne donnent pas sans raison des coups de sifflet. Il s'élève, d'autre part, contre la présence des enseignes lumineuses de plus en plus nombreuses et demande si cela va s'arrêter. Il indique qu'il a été saisi de la part des riverains de très nombreuses réclamations et souligne les inconvénients que présentent les enseignes clignotantes. Il demande une réglementation et propose au Conseil d'émettre un vœu à ce sujet. Ce vœu est émis à l'unanimité.

M. Charondière réclame la réfection, même provisoire, de la rue Henri-Régault, qui vient d'être complètement défoncée par la mise en place de canalisations d'égouts.

M. le Maire répond qu'il faut attendre le tassement des terres, que les réparations coûtent très cher.

M. Charondière demande où en est l'établissement du plan d'aménagement communal. Il aimerait que ce plan soit soumis au Conseil municipal au plus tôt et demande que l'on relance les services chargés d'établir ce plan.

M. le Maire répond qu'il se préoccupe de cette question, qu'il a demandé à M. Debrulle d'activer la présentation du plan, que c'est une question de jours.

M. Primel signale que le feu lumineux de la rue Coutureau est mal réglé.

Il demande que, pendant les travaux dans la rue de l'Avre, on détourne les cars les jours de courses.

M. Primel rappelle son intervention pour la commission de Sécurité locale. Il demande la réunion de cette commission pour visiter divers établissements.

M. Primel demande que la municipalité intervienne pour que l'on obtienne rapidement le rétablissement de la ligne d'autobus sur le boulevard de la République.

M. Coutureau intervient au sujet de la circulation difficile dans les rues d'Orléans et de l'Eglise, où l'on devrait créer un sens unique.

M. le Maire signale qu'il avait pris un arrêté en vue d'une réglementation, mais qu'il s'est heurté à une vive protestation des commerçants qui se sont montrés hostiles au sens unique.

M. Coutureau demande où en est la question du parking dans le marché de Montretout.

M. le Maire lui répond que les travaux de remblaiement sont en cours et que, dès que les terres seront suffisamment tassées, le nécessaire sera fait, certainement au printemps prochain.

M. Lemonnier signale que des voitures stationnent la nuit tous feux éteints en bordure de la voie publique et sur les trottoirs : que cela peut provoquer des accidents.

M. Guillaume rappelle ses interventions au sujet de la création d'un abri pour autobus, rue Tahère et avenue Foch.

Il signale une bouche d'égout à réparer, rue Tahère.

M. le Maire indique qu'un abri pour autobus sera prévu au budget de 1957.

Mme Chéron signale le mauvais éclairage sur le quai de la Seine, le long du parc de Saint-Cloud.

M. Lemonnier indique que les boulistes sont enchantés de leur terrain de la passerelle, mais aimeraient voir placer les bancs qui leur ont été promis.

M. Salles regrette l'absence de M. Dupérier qui est malade et actuellement en traitement à l'hôpital Claude-Bernard. Il demande qu'on lui adresse des vœux de prompt rétablissement. Le Conseil est unanime pour ces vœux.

M. Petit demande que des panneaux « Attention Ecoles » soient placés sur le boulevard Sénard.

Mme Lorrain signale une tranchée à reboucher convenablement, rue de Montretout, afin d'éviter des accidents.

M. le Maire clôt la séance à 23 h. 30.

Séance du 27 Décembre 1956

L'an mil neuf cent cinquante-six, le jeudi 27 décembre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de M. F. Chaveton, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. Chaveton, maire, Monsel, Rollin, Laurence, Joulia, Schreder, adjoints, Mmes Clément et Lorrain, MM. Charonnière, Lemonnier, Petit, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Coutureau, Devèze, Hatry, Comeau, Bottigelli, Mme Chéron.

Absents excusés : MM. Guillaume, Beaufocher, Salles, Primel, Dupérier et Le Guen.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Guillaume a donné pouvoir à M. Colin;

M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Delahaye a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité, à l'exclusion des conseillers du groupe communiste.

Il est ensuite procédé à l'étude des questions figurant à l'ordre du jour.

1° Avis sur le budget additionnel de 1956 et le budget primitif de 1957 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud.

Emet par 20 voix, celles des conseillers du groupe de la majorité, et 3 abstentions, celles du groupe communiste, un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure, d'une part, du budget additionnel de 1956 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, d'autre part, du budget primitif de 1957 desdits Etablissements.

2° Relèvement des taux de vacations horaires alloués aux officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers non professionnels.

Décide, à l'unanimité, de relever aux taux maxima fixés par un

arrêté interministériel du 25 octobre 1956, les vacations horaires allouées aux officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs du corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud et vote les crédits nécessaires à cette augmentation, avec effet du 1^{er} juillet 1956.

3° Avis sur le compte de gestion du receveur municipal pour les opérations financières de l'exercice 1955.

Décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au règlement définitif par la Cour des Comptes du compte de gestion du receveur municipal de Saint-Cloud pour les opérations financières de l'exercice 1955.

4° Approbation du compte administratif de la Ville pour les opérations de l'exercice 1955.

Dans un rapport adressé à tous les conseillers municipaux et examiné par la commission des Finances, qui est d'avis, à la majorité de ses membres, d'approuver le compte, sont données les recettes et dépenses de l'exercice 1955, ainsi que les résultats de cet exercice qui sont les suivants :

Situation financière générale :

Actif	
Excédent de recettes	148.409.806 fr.
Restes à recouvrer	71.899.004 fr.
Total	220.308.810 fr.
Passif	
Restes à payer	176.755.913 fr.
Mise en réserve de crédits ou portions de crédits correspondant à des recettes encaissées, spécialement affectées et non employées à la clôture	11.502.081 fr.
Total	188.257.994 fr.
Excédent de l'actif	32.050.816 fr.

Pour le vote à intervenir, M. le Maire passe la présidence à M. Monsel, premier adjoint, et se retire dans la salle des séances, ainsi que le veut la loi.

Le vote donne les résultats suivants :

Pour l'approbation du compte : le groupe de la majorité et celui de M. Salles;

Abstention : le groupe communiste.

Soit : 20 voix pour et 3 abstentions.

5° Vote du budget additionnel de la Ville de 1956.

Décide, après avoir entendu la lecture du rapport du maire et après une décision à laquelle prirent part MM. Comeau, Rollin, Devèze, Bottigelli, de voter le budget additionnel de 1956 de la Ville équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 264.691.481 fr.

6° Acquisition des terrains et propriétés avenue Foch et rue Tissot.

Décide, à l'unanimité, d'acquiescer à l'amiable les propriétés et terrains situés avenue Foch et rue Tissot, destinés à la construction d'immeubles H.L.M., de logements pour les sapeurs-pompiers communaux et à la réalisation d'une opération d'urbanisme et d'édilité, aux prix fixés tant par l'Administration des Domaines que par la commission de Contrôle des Opérations Immobilières. Vote pour régler la dépense, en emprunt de 50 millions à contracter auprès d'un établissement de crédit au taux de 5,5 % ; vote également des centimes additionnels nécessaires au règlement de l'annuité.

7° Ouverture d'un crédit pour démolition de l'immeuble sis 9, rue du Nord, et fixation des indemnités d'occupation dans les locaux neufs de remplacement.

Décide à l'unanimité :

a) de fixer les indemnités d'occupation pour les locaux neufs mis à la disposition des occupants de l'immeuble sis 9, rue du Nord, qui menace ruine et dont la démolition est décidée, à 3.000 fr. pour les petits appartements et à 5.000 fr. par mois pour le plus grand;

b) d'ouvrir au budget de 1957 un crédit pour régler les travaux de démolition dudit immeuble de la rue du Nord.

8° Participation communale dans le financement d'un projet de construction de quarante appartements rue Sevin-Vincent à réaliser en accession à la propriété par la S.E.M.I.B.O.

M. Joulia, résumant le rapport qu'il a établi sur cette question, donne les précisions suivantes :

1° L'opération ne coûtera rien à la Ville qui servira d'intermédiaire pour faciliter l'accession à la propriété, en contractant en emprunt de 33.270.000 fr. au Crédit Foncier de France, remboursable en vingt ans, au taux de 5,50 %. Ces fonds sont destinés à souscrire des obligations à la S.E.M.I.B.O., lesquelles obligations seront cédées aux co-contractants qui régleront en vingt ans la charge qui résultera pour la Ville de cet emprunt.

2° Pour démarrer l'opération, il est nécessaire, en attendant d'une part le versement de fonds d'emprunt, d'autre part le versement des prêts à la construction, que la S.E.M.I.B.O. contracte un prêt bancaire à court terme de 40 millions. La S.E.M.I.B.O. demande pour ce prêt la garantie communale.

3° La somme réclamée à chacun des co-contractants sera, au départ, de 300.000 fr., ce qui fera pour quarante participants une somme de 12 millions de francs, laquelle s'ajoutant aux 33.270.000 fr. de l'emprunt de la Ville formera la somme de 45.270.000 fr., représentant le montant de la souscription nécessaire pour réaliser l'opération.

4° Certains co-contractants auraient la possibilité d'obtenir un prêt auprès des caisses d'Allocations familiales et pourraient bénéficier de l'allocation-logement, ce qui atténuerait leurs charges.

5° La Ville pourra faire contracter par les intéressés une assurance couvrant les risques de décès et de maladies et pourra pour le risque chômage ou de mauvaise foi tout d'abord choisir des participants solvables et prendre une hypothèque de deuxième rang qui pourra devenir de premier rang pour le rachat au Crédit Foncier de sa première hypothèque.

L'affaire se présentant dans les meilleures conditions, M. Joulia demande au Conseil de prendre le projet en considération.

Plusieurs conseillers municipaux, MM. Lemonnier, Charonnière, Devèze, Comeau, Bottigelli, Coutureau, exposent leur point de vue sur cette affaire.

M. Lemonnier, qui ne s'estime pas suffisamment informé, suggère la constitution d'une commission composée de la municipalité et de conseillers municipaux de chacun des groupes.

M. le Maire adoptant cette suggestion propose la désignation d'une commission aux fins d'examiner au fond cette affaire. La Commission est aussitôt désignée et comprend : MM. Lemonnier, Coutureau, Bottigelli et les membres de la municipalité.

Il est alors décidé de renvoyer l'affaire à la prochaine séance du Conseil municipal fixée au vendredi 11 janvier 1957.

9° *Application au personnel communal des récentes mesures prises en faveur des fonctionnaires de l'Etat en ce qui concerne la revalorisation des traitements.*

Décide à l'unanimité :

a) d'autoriser, à compter du 1^{er} octobre 1956, la substitution de l'indice brut 125 à l'indice brut 115 comme base de calcul de la rémunération minimum des agents communaux après six mois de service;

b) d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 1957, à l'ensemble du personnel communal les nouveaux barèmes de traitements prévus au *Journal officiel* du 11 décembre 1956 pour l'ensemble du personnel de l'Etat.

10° *Acquisition de la propriété sise 10, place de l'Eglise, à Saint-Cloud, en vue de l'installation définitive du commissariat de police, et de la réalisation d'une opération d'urbanisme et d'édilité.*

Décide, à l'unanimité, d'acquiescer à l'amiable la propriété « Amélineau », sise 10, place de l'Eglise, à Saint-Cloud, et charge M^e Bourlord, notaire à Angles (Vendée), d'établir l'acte de vente après accomplissement des formalités auprès du tribunal compétent, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret-loi du 3 août 1935, le bien appartenant en indivis à un mineur.

Décide, en outre, d'ouvrir un crédit au budget additionnel de 1956 pour le règlement de la dépense.

11° *Subvention complémentaire à la société municipale l'U.A.S. « La Clodo » pour sa section de football.*

Décide, à l'unanimité, d'accorder à la société municipale l'U.A.S. « La Clodo », section de football, une subvention complémentaire pour 1956 de 60.000 fr. à titre de remboursement des frais engagés par elle pour l'utilisation par ses équipes secondaires d'un terrain situé à Puteaux.

12° *Classement dans la voirie urbaine de la rue desservant la villa « Pasteur », à Saint-Cloud.*

Décide, à l'unanimité, d'accepter la cession gratuite de la voie du lotissement « Pasteur », dénommée villa « Pasteur », et de classer cette voie dans la voirie urbaine, sous réserve, toutefois, que les propriétaires riverains effectuent à leurs frais les quelques travaux de remise en état jugés nécessaires, nettoyage et établissements des trottoirs notamment.

13° *Règlement de sommes dues à des sociétés d'assurances pour des emprunts contractés par la Ville.*

Décide, à l'unanimité, de régler une somme de 78.586 fr. due aux sociétés d'assurances « L'Urbaine-Vie » et « L'Urbaine Capitalisation », en ce qui concerne un emprunt contracté auprès de ces sociétés.

14° *Frais de pension d'enfants à la maison départementale de l'enfance au Pecq (Seine-et-Oise).*

Décide, à l'unanimité, de régler à la maison départementale des enfants de Grandchamp, au Pecq (Seine-et-Oise), la différence entre les frais de pension des deux enfants Lethien et la somme que la mère, Mme veuve Gabriel, s'est engagée à verser.

15° *Location à la Société Générale Municipale, 15, rue du Louvre, à Paris, de deux bennes à ordures ménagères.*

Décide, à l'unanimité, de louer, à compter du 1^{er} janvier 1957, à la Société Générale Municipale, 15, rue du Louvre, à Paris, adjudicataire du service d'enlèvement des ordures ménagères de Saint-Cloud, deux des bennes municipales à ordures ménagères devenues disponibles.

16° *Demande de sursis (classe 1958).*

Le Conseil, sur la proposition du maire,

Emet un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation présentées par des jeunes gens de la classe 1958, en application de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928.

Nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

M. le Maire informe l'Assemblée communale de la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur de Mme Lucas-Macdonald, née Marie-Lucie-Geneviève de Boisboissel, demeurant 4, avenue de Nancy, à Saint-Cloud, laquelle a eu une conduite particulièrement brillante au cours de la guerre 1939-1945, en qualité de sous-lieutenant dans les Forces Françaises Combattantes. Cette nomination à titre militaire comporte la Croix de guerre avec palmes. Il demande au Conseil municipal de s'associer à lui pour adresser à l'intéressée de chaleureuses félicitations.

Le Conseil, à l'unanimité, adresse à Mme Lucas-Macdonald ses plus vives félicitations.

Le Conseil décide de fixer la prochaine séance au vendredi 11 janvier 1957.

Le Maire clos la séance à 23 h. 30.

Le Secrétaire de séance,
H. DELAHAYE.

Vu :
Le Maire,
F. CHAVETON.

Dans les Sociétés

Associations ou groupements de Saint-Cloud

Caisse de préfinancement immobilier de la région de Saint-Cloud (C.P.I.)

Il s'agit d'une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, Association créée en mars 1954 en application du décret du 9 août 1953 sur l'effort des employeurs en matière de construction. Son but est de collecter la contribution patronale de 1 % et de l'utiliser à promouvoir tout programme de construction de logements.

Cet organisme est présidé par M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, assisté d'un Conseil d'administration où siègent : des représentants des industriels, des conseillers municipaux à titre personnel et le président du Comité clodoaldien du logement.

Une trentaine d'entreprises dont la Générale Aéronautique Marcel DASSAULT ont compris tout l'intérêt qu'il y avait à se grouper sur le plan local, et ainsi de pouvoir contrôler l'utilisation des fonds versés.

En trois années à peine d'activité, la C.P.I. compte à son actif le financement de plus de 120 logements soit, sous forme de prêts individuels, soit sous forme de subventions, soit encore par l'intermédiaire de Sociétés immobilières bénéficiant d'avances de la Caisse.

C'est ainsi qu'un ensemble de 24 logements en accession à la propriété a été réalisé avenue Bernard-Palissy à Saint-Cloud, entre le 1^{er} mai 1955 et le 1^{er} octobre 1956. Grâce à la C.P.I. et aux apports importants de la Générale Aéronautique M. DASSAULT, il a été possible de construire des logements sains et

confortables à la portée des bourses modestes. Certes, cet actif est limité, mais il appartient à tous les industriels de Saint-Cloud, à tous les chefs d'entreprises qui habitent Saint-Cloud, de donner plus d'ampleur à l'œuvre commencée. L'activité de notre Caisse pourrait être plus que doublée si tous ceux qui sont soumis à l'obligation du 1 %, cotisaient à la C.P.I. Il n'est pas encore trop tard pour les Sociétés dont l'exercice commercial ne coïncide pas avec l'année civile et pour les autres, qu'ils veuillent bien dès maintenant, nous réserver leur contribution de 1957.

A cet effet, nous précisons que la C.P.I. reçoit le 1 % sous les différentes formes légales :

- A fonds perdus.
- Prêts à 10 ans.
- Souscription de parts ou d'actions.
- A titre provisoire, en attendant une destination définitive à intervenir dans les trois mois.
- Un reçu libératoire est délivré pour chaque versement.

Enfin, nous signalons qu'un nouveau programme est à l'étude, programme d'une cinquantaine de logements qui pourrait être réalisé en 1958, mais nous en reparlerons.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

- Soit au président, Mairie de Saint-Cloud.
- Soit au trésorier, M. GARNIER J., 8, avenue Duvalle-Camus, Saint-Cloud.
- Soit au secrétaire, M. CHARONDIÈRE, 22, avenue du Maréchal-Foch, Saint-Cloud.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

(Comité de Saint-Cloud)

Le Comité Croix-Rouge Française de Saint-Cloud remercie vivement les personnes qui ont bien voulu l'aider à se regrouper et en particulier les anciens secouristes, qui lui ont déjà fourni une aide appréciable.

Différentes activités n'ont pu encore être entreprises, faute de personnes bénévoles pouvant disposer d'un peu de temps : entre autres gymnastique collective corrective, lutte contre l'alcoolisme, bibliothèque à l'hôpital, etc.

Cours. — Par contre une session de *cours de secourisme* va fournir dans un mois quarante nouveaux éléments courageux et dynamiques, tous prêts à rendre service. Une vingtaine de jeunes femmes et jeunes filles suivent à la Croix-Rouge Française, rue François-I^{er}, à Paris, les *cours d'Auxiliaires sanitaires du Temps de Guerre*.

Permanence. — La permanence fonctionne le mardi de 17 h. 30 à 19 h. 30, au Centre Culturel, rue des Ecoles, depuis le début d'octobre. Chacun peut y venir et demander des renseignements pour les différents cours, les placements d'enfants, les activités prévues ou imprévues, résultant de calamités publiques ou d'événements internationaux.

Le Comité rappelle que les timbres à surcharge émis par la Croix-Rouge Française (Gilles de Watteau à 20 fr.) sont destinés uniquement aux secours d'urgence. En ce moment, c'est notre Directrice des Secours d'urgence, de la Croix-Rouge Française, qui a la lourde charge de diriger les infirmières de toutes les nationalités qui travaillent sur le sol autrichien.

Une équipe a été chargée d'un camp de mille réfugiés aux environs de Vienne. Tout cela coûte très cher, c'est pourquoi l'achat des timbres à surcharge est à encourager.

Elections des membres du Comité à Saint-Cloud. — Cette année aura lieu l'élection des membres de notre Comité. Le Comité actuel étant un « Comité de gestion » créé après la mort de M. HOUEL, ancien Président.

Les électeurs sont ceux qui ont payé une cotisation minimum de 200 fr. au cours de l'année 1956. Les reçus sont exigés au moment du vote.

La liste des candidats sera affichée à la mairie et à la permanence de la C.R.F. au Centre Culturel.

Les déclarations de candidatures peuvent être adressées par lettre recommandée à la présidence du Comité de Saint-Cloud, le 30 janvier au plus tard.

Les élections auront lieu à la permanence, Centre Culturel, rue des Ecoles, le 19 février, de 17 h. 30 à 20 heures.

Des carnets à souches seront déposés à la mairie, bureau d'Aide sociale, pour les personnes désirant adhérer à la Croix-Rouge Française, Comité de Saint-Cloud.

AUXILIAIRES SANITAIRES

La Préfecture de Seine-et-Oise demande à la Croix-Rouge Française de former cinq cents auxiliaires sanitaires du temps de guerre. Les cours sont faits par la Croix-Rouge Française, 21, rue François-I^{er}, à Paris. Ils sont gratuits.

L'examen est préfectoral.

Ces cours traitent surtout des « Soins au Foyer » et des notions générales sur les évacuations, la protection civile et les populations déplacées.

Vous pouvez vous renseigner sur le programme de ces cours, soit à la mairie, au bureau d'Aide sociale, soit à la permanence du Comité de Saint-Cloud : Centre Culturel, rue des Ecoles, le mardi à 17 h. 30.

Prochain cours, le 4 février, à 18 h. 45.

L'AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le rallye des 27 et 28 octobre 1956

L'Automobile-Club de Saint-Cloud organisait, comme chaque année, le Rallye « Les 6 heures de Saint-Cloud » les 27 et 28 octobre, départ et arrivée à Saint-Cloud, quai Carnot.

Cette épreuve de régularité a obtenu un succès sans précédent dans la région parisienne grâce au dynamisme des dirigeants et des organisateurs et à la qualité des concurrents, démontrant une fois de plus la vitalité de l'A.C.S.C.

Le parcours de cette compétition inscrite au calendrier national comprenait six contrôles horaires et cinq contrôles de passage, plus une course de côte à mi-parcours et enfin une épreuve de départage effectuée le dimanche 28 octobre, quai Carnot.

La majorité des quatre-vingt-deux partants fit merveille et nous comptons parmi eux des spécialistes de ces sortes d'épreuves, tels que HOUEL sur Mercedes 300 SL et GEORGES sur Alfa-Roméo-Zagato à qui revient la victoire, DUBOR sur Dyna-Panhard.

Nous sommes très fiers de signaler l'excellente tenue de nos concurrents clodoaldiens, membres de l'A.C.S.C. : BURLAT-DRINGENBERT, LAUSSOT-FORGEOT, etc., qui terminèrent dans les dix premiers du classement général.

Nos encouragements vont aussi à ceux qui, malchanceux, se sont moins bien placés sur un parcours difficile et rempli d'obstacles.

Nous tenons à signaler que l'épreuve de départage avait attiré le dimanche matin un grand nombre de spectateurs enthousiastes et que le service d'ordre, organisé par M. le Commissaire de Police de Saint-Cloud, était en tous points parfait.

Nous espérons que le prochain Rallye du 1^{er} Mai connaîtra le même succès.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le samedi 1^{er} décembre 1956, au siège « La Réserve », où il a été procédé au renouvellement et à l'extension du Bureau composé comme suit :

Présidents d'Honneur	M. CHAVETON, maire M. ANTONAT, citoyen d'honneur
Vice-Président d'Honneur	M. CHAUVEAU
Président actif	M. Jean MARIN
Vice-Présidents	MM. BERNARD, LEMONNIER et ROUX
Président Sportif	M. C. BUFFAVENT
Secrétaire Général	M. VALENTIN

Secrétaire Adjoint	Mme BUFFAVENT
Trésorier Général	M. CATTEZ
Trésorier Adjoint	M. CANIARD
Directeur Sportif	M. RIVALLAIN
Directeurs Sportifs Adjoints	MM. SEGUIN, GAULUPEAU
Directeur Administratif	M. TINANCOURT
Directeur Touristique	M. FORGEOT
Directeur Touristique Adjoint ..	M. MONTEILLE
Directeur des Fêtes et Presse ..	M. DEFREMONT
Assesseurs	MM. ROSSINI, DABLIN, PAS- CUAL

Cette Assemblée générale a été suivie d'un banquet servi dans les salons de « La Réserve » et présidé par M. le Maire de Saint-Cloud, en présence de M. ANTONAT, de M. MONSEL, Maire Adjoint, et de nombreuses personnalités.

Au dessert, des allocutions d'usage ont été prononcées par le nouveau Président, M. Jean MARIN, par M. le Maire, M. ANTONAT et M. MONSEL. Soirée qui fut empreinte de la plus grande cordialité.

LE XI^e SALON DES ARTISTES DE SAINT-CLOUD

Le vernissage du XI^e Salon des Artistes de Saint-Cloud a eu lieu le 15 décembre 1956, au Centre Culturel et Artistique, sous la présidence de M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud.

Cette manifestation d'art s'est limitée cette année au cadre local. La nombreuse assistance qui est venue visiter les deux salles bien présentées par tendance picturale a prouvé tout l'intérêt de cette exposition. Ce succès est dû à la valeur des artistes dont certains possèdent déjà la notoriété, mais c'est aussi le résultat des efforts inlassables des deux « responsables » : CREVEL et DEGA.

Incontestablement, ce XI^e Salon de Saint-Cloud se classera parmi les bonnes représentations de la peinture dans la région parisienne.

En parcourant les cimaises, on a remarqué les gravures sur bois de Jean CHIEZE dont le talent et la virtuosité émeuvent, les aquarelles largement traitées de René CREVEL, les paysages solides et lumineux de DEGA, les bonnes peintures de LÉVY-MURGIER, deux belles toiles de Mme VITRAC. Les envois de DE BONGNIE ont retenu l'attention par leur pittoresque, LATOUR-BELOU exposait un magnifique effet de neige et ANTIHOVITH est excellent.

Citons encore les fleurs de DAILLE, les aquarelles vigoureuses de Claude CREVEL, deux bons paysages de CAPRON et son « Jésus aux Oliviers », une bonne nature morte de MERCKEL, des gouaches bien senties de Yves BAYARD et des aquarelles sensibles de Mme BAYARD, les peintures de PRUNIÈRES, vigoureuses et d'une belle matière, les paysages de DANTAN, J.-P. MOCUEZ, très personnel dans des gammes sobres, les gravures excellentes de DOMENGET et de BÉQUET, un paysage breton de DREVILL d'une très belle qualité, les peintures colorées de MARGONI, les arbres de WOLKONSKY ont du caractère et le portrait de Mme WOLKONSKY est savoureux, une nature morte de GUINARD, et des études de GUINARD, des fleurs de LE NORMAND; Marie-Madeleine Tournois en progrès, la sculpture était représentée par une tête de jeune Iranienne de DEL DEBBIO et une tête d'enfant de HAAS, remarquable.

Les céramiques pourraient également satisfaire les amateurs les plus difficiles. Citons Mlle CHAUDRON, classique et distinguée, Mlle MAGNIN, GINOU-AIGLIN et GARILLON.

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

Le dimanche 16 décembre 1956, le Club Nautique de Saint-Cloud s'est réuni en Assemblée générale annuelle, sous la présidence d'honneur de M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, accompagné de M. SCHREDER, maire adjoint.

Après une allocution d'ouverture de son Président, M. TAYLOR, M. CHAVETON félicite le C.N.S.C. de son activité au cours de l'année 1956 et, après avoir rendu hommage au Comité directeur pour sa bonne gestion et le dynamisme avec lequel il organise chaque dimanche des régates qui attirent une foule de plus en plus nombreuse sur les rives de la Seine, lui affirme être tout prêt à l'appuyer et à l'encourager suivant les moyens dont il disposera.

M. TAYLOR remercie M. le Maire et la Municipalité des bonnes paroles qui viennent d'être prononcées et de l'appui qui a été donné au Club depuis sa formation, avec l'assurance que leurs efforts se poursuivront pour, dans l'avenir, porter les couleurs de Saint-Cloud bien haut.

Le Comité directeur du C.N.S.C. invite très cordialement la jeunesse s'intéressant au sport du Yachting à voile à venir se

documenter le dimanche sur le ponton du Club, où le meilleur accueil lui sera réservé par les membres qualifiés et licenciés de la F.F.Y.U. Ils pourront être conseillés utilement pour l'achat et la construction de leur bateau par leurs propres moyens.

Pour tous renseignements, écrire à M. DUMARCEZ, 9, rue des Gâte-Ceps, Saint-Cloud.

LES « ROUTIERS » EN NORVÈGE

Les Routiers Scouts de France de Saint-Cloud sont allés, cet été, réaliser leur camp traditionnel en Norvège.

Leur désir était de connaître d'autres hommes, d'autres problèmes, d'aller voir chez eux comment vivent les gens et comment ils espèrent; d'aller voir enfin d'autres paysages et d'autres terres que les nôtres.

Ils reviennent comblés, les yeux et l'esprit enrichis, l'âme plus amicale. Cette aventure, nos routiers la doivent à eux-mêmes, sans doute à leur travail, leurs efforts, leur enthousiasme; mais ils n'oublient pas tous leurs amis qui, officiellement ou non, les ont aidés à réussir. Et ils ont trop de force en eux, trop de foi et d'amitié, pour ne pas désirer les partager. C'est toute la jeunesse de Saint-Cloud, tous ceux qui se refusent à dormir, où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, qui sont invités à cette vaste ronde, qu'il faudrait pouvoir former autour d'une tâche commune, celle d'apporter à notre cité la force et l'enthousiasme d'une jeune et constructive amitié.

L'ARBRE DE NOEL DES ANCIENS P.G.

La manifestation de l'Arbre de Noël des Anciens Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud, le 16 décembre, à la salle municipale des fêtes, a connu son succès habituel. Il y eut du rire, de l'entrain, et de la gaieté. Avant 15 heures, il était difficile, sinon impossible, de pénétrer dans une salle bondée. C'est le plus bel éloge qu'on puisse adresser au président PESSIN et à tous ses collaborateurs.

ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS

Un goûter, organisé par leur bureau, a réuni le 17 novembre, au Centre Culturel, les membres de l'Association des Vieux Travailleurs clodoaldiens. Heureux de se retrouver entre amis, les Vieux Travailleurs ne cessèrent de manifester la plus franche gaieté. La joie fut à son comble lorsque Mme Magny Michel, qui fut une des vedettes du « Petit Casino » de Paris, vint chanter des chansons réalistes de la Belle Époque. Les refrains furent repris en chœur, et c'est par une ovation à la charmante artiste que s'acheva un goûter dont nos vieux travailleurs garderont longtemps le souvenir.

COMITÉ D'ENTENTE

DES ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT-CLOUD

Les Présidents des Associations d'Anciens Combattants présents à la réunion du 28 octobre 1956, ont élu le bureau pour l'année 1956-1957.

Ont été élus :

Président : M. SANSON, de la Fédération Nationale des Déportés, 210, bd de la République à Saint-Cloud;

Vice-Président : M. MUNK, de « Rhin et Danube », 19, rue du Calvaire à Saint-Cloud.

Secrétaire : M. PROST, de l'Amicale des Mutilés, sente de la Portaille à Garches.

Trésorier : M. RIBIÈRE, des Prisonniers de Guerre 39-45, 17, rue de Buzenval, à Saint-Cloud.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS POUR L'ANNÉE 1957

NOMS ET ADRESSES	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 1958
ROLLIN, 1, place de Silly..... MOL. 51-46			10		30			11		27			1
ISSERLIS, 10, rue de Buzenval..... MOL. 45-89			17			2		15			1		5
GODARD, 20 bis, rue Armengaud..... MOL. 49-06		3		7		9		18			3		12
LOUIN 4, avenue du Maréchal-Foch..... MOL. 40-44	13			14		10		25			10		17
HAAS, 37, avenue du Maréchal-Foch..... MOL. 51-53	27			22		23			8		17		31
LOUVET, 21, parc de Montretout..... MOL. 30-01		10		28		30			15		24		
DERVILLE, 76, boulevard de la République..... MOL. 49-56		17			1		7		22			1	
MAY-FOUGEROUSE, 1 bis, avenue Général-Leclerc..... MOL. 44-21		24			5		14		29			8	
BENEZECH, 18, rue Dailly..... MOL. 57-84			3		12		21			6		15	
PHILIPPE, 51, rue du Val-d'Or..... MOL. 82-23	1		24		19		28			13		22	
SEMELAIGNE, 3, parc de la Bérengère..... MOL. 33-04	6 et 20		31	21	26	16		4	1	20	11	25	24

Il est précisé :

- 1° Que le malade doit tout d'abord appeler son médecin traitant;
- 2° Qu'il ne doit faire appel au médecin assurant la garde qu'en l'absence du médecin traitant ou en cas d'empêchement de celui-ci;
- 3° Que l'appel ne doit être fait qu'en cas d'urgence.

TABLEAU CONCERNANT LES URGENCES DE NUIT

Pour les urgences de nuit, le

D^r HAAS sera remplacé par les Docteurs :

ROLLIN, du 27 janvier au 2 février 1957

LOUIN, du 22 avril au 27 avril 1957

DERVILLE, du 23 juin au 29 juin 1957

BENEZECH, du 8 septembre au 14 septembre 1957

SEMELAIGNE, du 17 novembre au 23 novembre 1957

Pour les urgences de nuit, le

D^r LOUVET sera remplacé par les Docteurs :

GODARD, du 10 février au 16 février 1957

SEMELAIGNE, du 28 avril au 4 mai 1957

MAY-FOUGEROUSE, du 30 juin au 6 juillet 1957

PHILIPPE, du 15 septembre au 21 septembre 1957

ROLLIN, du 24 novembre au 30 novembre 1957

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS POUR L'ANNÉE 1957

NOMS ET ADRESSES	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 1958
Mme BAILLY, 17, rue de l'Eglise..... MOL. 40-16		29		28	1	30			1		3		
M. GROSJEAN, 15, rue de Buzenval..... MOL. 45-88	1		3		12		7		8		24		
M. LANDRY, 14, avenue de Longchamp..... MOL. 56-11	6		10		5 et 8		14		15		17		
Mme MARÉCHAL, 47, rue Gounod..... MOL. 40-24	13		17		19		21		22		10 et 11		
M. MICNARD, 11 bis, rue Royale..... MOL. 42-11	20		24		26 et 30		28		29			1	
M. PERROTIN, 9, avenue Bernard-Palissy..... MOL. 55-28	27		31					4		6		8	
M. RICQUIER, 86, boulevard de la République..... MOL. 40-95		3		7				11 et 15		13		15	
Mme SANGUINETTI, 51 bis, rue du Val-d'Or..... MOL. 99-83		10		14		16		18		20		22 et 25	
Mlle THOMAS, 7, rue Dailly..... MOL. 40-17		17		21 et 22		23		25		27		29	1

NAISSANCES

Mois d'Octobre

Marie-Louise, Jacqueline Gendrot. - Dominique, Gilberte Desne. - Marie, Annick, Geneviève Marchais. - Didier, Stanislas Jouanneau. - Carole, Marcelle, Jacqueline Verdelet. - Béatrice, Henriette, Rose, Marie Lerebourg. - Patricia, Jeanne, Maria Cidrat. - Philippe, André, Yves Lemière. - Brigitte Louk. - Michel, Georges Duverneix. - Pierre De Gravioloff. - Brigitte, Suzanne, Lucie Vérine. - Dominique, Gérard Velasco. - Barbara, Anne, Michèle Delépine. - Pascal, André Guérin. - Ghislaine, Danielle, Denise Ancelin. - Patrick Drapeau. - Dominique, Guy, René Cousin. - Philippe, Auguste, Roger Lajoinie. - Patricia, Jeanne Faya. - François, Bruno, Sylvain Cappy.

Mois de Novembre

Elisabeth Negroni. - Gérard, Auguste, Achille Leconte. - Florence Lesage. - Anne Dupéron. - Sylvie Zalkin. - Alain, Jean, Luc Perquis. - Catherine, Marie, Louise Ravaisse. - Catherine, Raymonde Fourcade. - Christine, Marie, Huguette Daudon. - Eric Baranes. - Sylvie, Lia Delaume. - Mohamed, Imad El Hamshary. - Eric, Marie, Dominique Dueymes.

Mois de Décembre

Viviane, Michèle Escassut. - Pierre, René, Francis Vouters. - Michel, Pierre Fetzter. - Philippe, Jacques, Louis Levoyer. - Jean, Pierre, Laurent, Désiré Chicot. - Jean, François, Claude, Jacques Libmond. - Jean, Noël Huet. - Martine, Brigitte Perrigault. - Claude, Marcelle Genot. - Jean, Marc, André, Noël Montjarret. - Olivia, Bernadette, Suzanne Arnaud. - Françoise, Thérèse Tardy. - Marie, Christine, Louise Lochet. - Xavier, Camille, Charles Tomquin.

MARIAGES

Mois d'Octobre

Pierre Lefebvre et Marcelle, France, Gabrielle Bondil. - Enrico Contini et Marguerite, Paulette, Louise Hervieux. - Eugène Mosimann et Marguerite, Charlotte, Marie Berton. - Alain, Georges, Jean, Marie Buquen et Bernadette, Andrée Jullien. - René Guilmot et Simone, Cécile Blanc. - Georges, James Denis et Yvette, Jacqueline Schneeberger. - Michel, Alfred, Paul Rouxieux et Françoise, Marcelle Gigand. - Jean, Louis, Eugène Le Halper et Colette Brochant. - François, Xavier Lafaix et Geneviève, Patricia Richet. - Claude, Charles Houdinet et Christiane Steinegger.

Mois de Novembre

Jean, Georges, Gilbert Bégon et Viviane, Rolande Aurelle. - Jean, Roger Forissier et Monique, Hélène, Constance Bland. - Lucien, Maurice Manceau et Florence, Clara, Marie Le Nouvelle. - Roger, Louis, Léon Bories et Josette, Marguerite Thomassy. - Paul, Georges Nicolas et Renée Perrain. - Gérard, René, Louis Rat et Arlette, Josiane Pincebourde. - Gérard, Meston, Joseph Prescott et Yvonne, Odette Quefféléant.

Mois de Décembre

John, Lawrence Burke et Jacqueline, Marthe, Andrée Doublet. - Jean, Jacques Crabol et Yvonne, Odile Ryan. - Jean, Sylvain Loustau et Violette, Marcelle Vié. - Ricardo Torres et Claudette, Marie Nugeron. - René Catez et Jeannine, Marie Patisson. - Maurice, Claude Pingon et Danièle, Denise Bonnemaïson. - Bruno, Amilcar Miglioli et Hélène, Rose, Marie Denoy. - Michel, Jean Guéronnet et Marie, Claude, Françoise Alamachère. - Jean, Gilbert Tauveron et Françoise, Julienne Catoire. - Robert, David Epstein et Inge, Lore Cunow. - Raymond, Désiré Brunet et Jeanne, Louise, Agathe Dubois. - Jacques, Marcel Faimali et Raymonde Larue. - Paul, Charles Audivert et Marianne, Mauricia Beaujeu. - Serge, Georges, Marcel Lecland et Marcelle, Emilienne Yve. - Raymond, Louis Leboursier et Gisèle, Antoinette Gray. - Jean, René, Camille Ratajczak et Raymonde, Elise Derain. - Jean Roblin et Claude, Suzanne Debette. - Serge, Pierre, Henri Barbette et Martine, Hélène Couturier.

DECES

Mois de Décembre

Mois d'Octobre

Béatrice Kaprielian, femme Tchilinguirian, 81 ans. - Eugénie, Léontine Dumont, veuve Charlot, 76 ans. - Henri, Joseph Uran, 72 ans. - Georges Daragon, 67 ans. - Jeannine, Marie Gacheny, Hétreau, veuve Morize, 83 ans. - Marie, Louise François, femme 30 ans. - Marie, Mathilde Le Louédec, femme Perreault, 70 ans. - Ruez, 71 ans. - Jean, Baptiste, Alfred, Edmond Michel, 71 ans. - Paul Ourdouillié, 44 ans. - Marie, Jeanne, Maria Brunin, femme Coulombel, 76 ans. - Georgette, Louise, Adolphine Beck, veuve Leysen, 78 ans. - Marguerite, Linda, Elisabeth Gila, veuve Haerst, 78 ans. - Constant, Camille, Gaston Tessier, 62 ans. - Auguste, Oscar Hamm, 82 ans. - Marie, Adélaïde Picoulean, veuve Philippe, 77 ans. - Marie, Cécile Champomier, veuve Marlier, 87 ans. - Louis, Arthur Aubert, 80 ans.

Mois de Novembre

Marie, Georgina Lemaire, femme Martin, 72 ans. - Louis, Albert Nivet, 74 ans. - Julia, Marie Paternoster, femme Spalart, 76 ans. - Joseph, Marie Le Devéhat, 70 ans. - Roger, Eugène Bastard, 42 ans. - Hélène Durin, veuve Jouanique, 51 ans. - Marie, Esther Collin, femme Debail, 71 ans. - Marie, Mathurine Guégan, veuve Le Pallec, 61 ans. - Marie, Emilie, Joséphine Laurent, veuve Libmond, 76 ans.

Auguste, Prosper Fauvel, 74 ans. - Marie, Valentine Riboulet, femme Tallet, 58 ans. - Marie, Louise Molinier, femme Rossignole, 72 ans. - Eliane, Marie, Odette Gantelet, femme Vuattoux, 40 ans. - Germaine, Angèle Boutarel, veuve Tabart, 59 ans. - Buenaventura, Emilio Puyans-Nunez, 73 ans. - Marie, Victorine, Armandine Tinard, veuve Huet, 78 ans. - Eugénie, Léontine Edeline, veuve Bigot, 90 ans. - Soledad Pozo, veuve Iglesias, 74 ans. - Jean Vauray, 81 ans. - Eugénie, Jeanne Noitreec, veuve Tedaldi, 82 ans.

Statistique de l'Etat Civil - Année 1956

Transcriptions diverses	49
Mariages	141
Divorces	23
Reconnaisances	70
Naissances	730
Mort-nés	15
Décès	233



CABINET BOR du Syndicat National des Courtiers d'Assurances

21, Rue des Écoles, SAINT-CLOUD - Tél. : MOL. 48-35

ASSURANCES DES RISQUES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET PARTICULIERS

FIDUCIAIRE PARIS ILE-DE-FRANCE

(Direction : L.M. DESNOS-FERRIES)

34, Rue Gounod, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 90-34 et 35

- SOCIÉTÉS** (Formations - Transformations - Fusions - Etudes).
- EXPERTISES** (Immeubles - Fonds de Commerce - Parts Sociales).
- ÉTUDES FINANCIÈRES : Examens Bilans**
- ARBITRAGES** civils et commerciaux.
- ÉTUDES TESTAMENTAIRES** - Représentations - Successions.
- ASSISTANCE RÉCLAMATIONS FISCALES**



GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE
MATÉRIEL DE SERVITUDE ET D'INSTRUCTION

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay

Tirages

Cinématographiques

L.T.C

SAINT-CLOUD

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République

SAINT-CLOUD

MOL. 56-72

LABORATOIRE GENERAL DE TELECOMMUNICATIONS

R. T. A.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

R. BOURDOISEAU

Fourreur

1, Pl. de l'Eglise MOL. 53-85

Vente et Achat de Pianos

Robert DIEFFEN

18, rue Preschez, 18
SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : MOL. 94-31

ACCORD — REPARATIONS
— LOCATION —

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

RAYONS - X

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIETE ANONYME
DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD

USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard

SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

Helena Rubinstein

Produits de Beauté
Soins du Visage
et du Corps

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8^e)

Tél. ANJ. 88-46

— DEMENAGEMENTS • GARDE MEUBLES —
SALLE DE VENTES
LEMPEREUR et Cie
4, Rue Tahère — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 40-51

ARIANE

3, rue de la Libération (Près de la Mairie Saint-Cloud)
LINGERIE * BONNETERIE * LINGE DE MAISON
— SPECIALITE DE LAINAGE —
BAS « EXCITING »
MAILLOTS DE BAINS « JANTZEN »

Entreprises GENTILINI et Cie
TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT
— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ♦ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE
38, rue Gounod
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

A. CANTIN Paysagiste

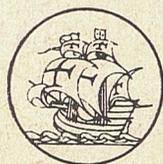
PARCS et JARDINS ♦ TERRAINS DE SPORTS
4, rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25
♦ SAINT-CLOUD ♦

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —



Porto ANTONAT

LOCATION ET LAVAGE DE COUCHES POUR BEBES
AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE
107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE

ELISABETH ARDEN

7, Rue Dailly MOL. 40-17

Mlle THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

Lauréate de la Faculté

ANCIENS ETABLISSEMENTS P. COMPAIN et Cie
CHALEUR - EAU - LUMIERE
COUVERTURE — PLOMBERIE
10, Rue Dailly, SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 44-74

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURES SOCIAUX

SAINT-CLOUD AUTOMOBILES
147, Av. Maréchal Foch — SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
AGENCE EXCLUSIVE **Peugeot** STATION SERVICE
Saint-Cloud - Garches - Vaucresson - Marnes-la-Coquette

— ENTREPRISE DE MAÇONNERIE —
Béton Armé * Canalisations
TRAVAUX EN TOUS GENRES
M. ESTEVES
41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS
DOMESTIQUES ET AGRICOLES INDUSTRIELLES **LES POMPES GUINARD** PULVÉRISATEURS MATÉRIEL INCENDIE POMPES MARINES
40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00